

● RÉALISATION D'UNE STATION DE DESSALEMENT
D'EAU DE MER DE 140.000 M³/JOUR

**Le P-DG
du Sonatrach
donne
le coup d'envoi à Skikda**



(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● SAVOIR-FAIRE CHINOIS EN MÉCANISATION, IRRIGATION DE PRÉCISION ET BIOTECHNOLOGIES

Un levier pour moderniser l'agriculture algérienne



(P3)

ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION TOURISTIQUE PAR CARTE BANCAIRE

L'instruction de la banque d'Algérie explique tout

Le Conseil des ministres a décidé, lors de sa réunion tenue dimanche, sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, que l'allocation touristique sera versée, à titre provisoire, par le biais de la carte bancaire, et non plus en espèces, afin de mettre un terme aux dépassements constatés. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du Conseil des ministres. Ce qui veut dire qu'il y a des changements dans les règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises, dans la mesure où la présente instruction a pour objet de définir le montant et les modalités d'attribution du droit de change pour voyage à l'étranger au profit des nationaux résidents.

(Lire en Page 4)



● PREMIÈRE HISTORIQUE

Une filiale de recherche scientifique « CRAPC Expertise » entre en Bourse d'Alger

(P5)

● PALESTINE OCCUPÉE

L'armée sioniste ferme les portes de la mosquée Al-Aqsa

(P12)

Espagne : 10 blessés, lors d'une course de taureaux des fêtes de San Fermin



Dix personnes ont été blessées, dont deux encornées par des taureaux, lors de la dernière course de taureaux du festival de San Fermin 2026 à Pampelune, mardi, selon la chaîne publique espagnole RTVE. Sept des blessés ont été transportés à l'hôpital après la course. Les deux coureurs ayant subi des blessures causées par des coups de corne seraient dans un état stable. L'un a été blessé à la cuisse, tandis que l'autre a subi une blessure à la poitrine. Les autres blessés souffrent de contusions aux jambes, aux bras et à la tête. Les autorités sanitaires ont indiqué que plusieurs participants blessés lors des précédentes courses de taureaux étaient toujours hospitalisés. Parmi eux figuraient un homme de 25 ans souffrant de blessures au dos et au genou après la course de lundi, un homme de 30 ans encorné samedi, un homme de 63 ans souffrant d'une fracture de la hanche, ainsi qu'un homme de 65 ans victime d'un pneumothorax lors de l'événement de vendredi. Afin d'assurer une assistance médicale d'urgence, les autorités ont déployé 17 postes de premiers secours le long du parcours de 875 mètres de la course de taureaux, dont neuf postes médicaux dotés de médecins, d'infirmiers et de secouristes, ainsi que huit postes de soutien tenus par des équipes de premiers intervenants. L'événement de mardi marquait le dernier lâcher de taureaux du festival de San Fermin 2026. Les taureaux de l'élevage Jandilla ont effectué une course rapide et dangereuse, mettant un terme à l'édition de cette année. Plus de 60 personnes ont été blessées durant le festival, dont trois ont subi des blessures causées par des coups de corne. Le festival de San Fermin est une célébration traditionnelle d'une semaine organisée chaque année du 6 au 14 juillet. Il est notamment célèbre pour ses courses de taureaux, organisés chaque matin du 7 au 14 juillet.

L'Italie confrontée à une canicule alors que les températures avoisinent les 45°C

L'Italie traverse actuellement la phase la plus intense de sa troisième vague de chaleur de l'année, avec des températures qui devraient avoisiner les 45 °C (113 °F) en Sardaigne, alors que la sécheresse entraîne des pénuries d'eau. Le système d'alerte canicule du pays a été étendu, les autorités mettant en garde contre des conditions dangereuses dans le centre et le sud de l'Italie, selon l'agence de presse ANSA. Le nombre de villes soumises au niveau d'alerte rouge le plus élevé est passé du niveau 2 lundi au niveau 4 mardi, et sept villes devraient atteindre la catégorie de risque la plus élevée d'ici mercredi. Les météorologues prévoient des températures comprises entre 39 °C (102,2 °F) et 41 °C (105,8 °F) dans de nombreuses régions du centre et du sud de l'Italie, l'intérieur de la Sardaigne devant atteindre un pic de 45 °C (113 °F) d'ici vendredi. Federico Brescia, météorologue, a déclaré que cette chaleur extrême ferait remonter la limite du gel au-dessus de 5 000 mètres (16 404 pieds), qualifiant ce réchauffement d'« extraordinaire ». Florence est en alerte rouge canicule depuis le 8 juillet et restera au niveau de risque le plus élevé au moins jusqu'à mercredi. Les autorités municipales ont indiqué que les températures devraient osciller entre 37 °C (98,6 °F) et 39 °C (102,2 °F), la chaleur intense commençant dès les premières heures du matin. Florence et Pérouse étaient en alerte rouge lundi, tandis que Brescia et Turin ont été ajoutées mardi. Bologne, Frosinone et Rome devraient rejoindre la catégorie d'alerte la plus élevée mercredi. Plusieurs autres villes, dont Rome, Bologne, Gênes et Vérone, restent en alerte orange en raison des risques encourus par les personnes âgées, les enfants et les groupes vulnérables. La région du Piémont, dans le nord de l'Italie, est également confrontée à une grave pénurie d'eau causée par une chaleur prolongée et un manque de précipitations. Les autorités régionales ont demandé des approvisionnements supplémentaires en eau aux régions voisines, notamment à la Vallée d'Aoste et au canton suisse du Tessin, afin de répondre aux besoins agricoles. Une centaine de communes du Piémont ont déjà mis en place des restrictions sur la consommation d'eau potable, tandis que certaines communautés de montagne dépendent de camions-citernes pour leur approvisionnement en eau. Ces températures extrêmes suscitent également des inquiétudes quant à la sécurité au travail. À Florence, les livreurs de Glovo et Deliveroo prévoient de faire grève mercredi, invoquant des « conditions impossibles » dues à la vague de chaleur. Plusieurs régions italiennes ont instauré des restrictions concernant le travail en extérieur pendant les heures les plus chaudes de la journée.

France : 59 personnes interpellées pour des soupçons de départs de feux de forêt

Au moins 59 personnes ont été interpellées en France, soupçonnées d'être impliquées dans des départs de feux de forêt survenus dans un contexte de canicule et de sécheresse, alors que les incendies continuent de ravager plusieurs régions du pays. Parmi les personnes arrêtées figurent deux suspects qui pourraient être liés à l'un des incendies déclarés lundi dans la forêt de Fontainebleau, en Seine-et-Marne, au sud-est de Paris. Les deux suspects étaient toujours placés en garde à vue mardi, tandis que les investigations se poursuivaient afin de déterminer les circonstances exactes du départ des flammes et leur éventuelle responsabilité.



Les deux incendies de Fontainebleau ont poursuivi leur progression pendant la nuit, parcourant au total environ 2 050 hectares dans ce massif forestier souvent présenté comme le « poumon vert de Paris ». Plus de 800 sapeurs-pompiers restaient mobilisés mardi pour tenter de maîtriser les flammes, selon les autorités locales, citées par les médias. Le dispositif aérien comprend quatre avions Canadair, un Dash et deux hélicoptères bombardiers d'eau. Le préfet de Seine-et-Marne a indiqué que l'objectif des secours était de « fixer » les deux incendies dans la journée, tout en appelant à la prudence en raison de la complexité de l'intervention. Les conditions météorologiques ont légèrement évolué en faveur des équipes de secours, avec une diminution du vent irrégulier qui compliquait jusque-là la lutte contre les flammes. Les pompiers ont toutefois prévenu que l'extinction complète des incendies pourrait prendre plusieurs semaines, en raison des risques persistants de reprises dans les zones brûlées.

L'Espagnol Lamine Yamal appelle à l'unité avant la demi-finale de la Coupe du monde contre la France



L'attaquant espagnol Lamine Yamal a déclaré que le football devait rassembler les gens, alors que son équipe s'apprête à affronter la France mardi à Dallas en demi-finale de la Coupe du monde de la FIFA 2026. Interrogé par les journalistes le jour de son 19e anniversaire, Yamal a été questionné sur les propos de l'ancien Premier ministre espagnol Mariano Rajoy, qui aurait déclaré que la France disposait d'une équipe solide mais « ne comptait aucun joueur français ». Yamal, dont le père est marocain et la mère originaire de Guinée équatoriale, a refusé de commenter directement ces propos et a préféré souligner le rôle du football dans la promotion de la cohésion sociale. « Demain, nous allons disputer un match exceptionnel, mais si le football a une raison d'être, c'est bien de rassembler les gens », a-t-il déclaré. « La France et l'Espagne sont des exemples d'intégration. C'est ça, le football : l'intégration, et non pas parler de ce qu'autrui a dit », a ajouté Yamal. L'attaquant du FC Barcelone a qualifié la demi-finale de mardi de match le plus important de sa carrière et a prédit une rencontre très disputée.

Côte d'Ivoire : un autocar tombe dans le fleuve Bafing, faisant 24 morts

Au moins 24 personnes ont trouvé la mort et 36 autres ont été blessées lundi après la chute d'un autocar de transport interurbain dans le fleuve Bafing, sur l'axe Toubabouma, dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, selon un communiqué du ministère des Transports et des Affaires maritimes. L'accident s'est produit vers 11 h 30 sur le pont Bafing.



L'autocar, qui assurait la liaison entre Odienné et Yamoussoukro avec 69 personnes à bord, équipage compris, a quitté la chaussée avant de tomber dans le fleuve, dans des circonstances qui restent à déterminer. « Le bilan provisoire fait état de vingt-quatre (24) tués et de trente-six (36) blessés. Les équipes de secours sont à pied d'œuvre pour retrouver les victimes disparues », a indiqué le ministère. Selon des sources concordantes, le véhicule de la compagnie Diarra Transport a quitté la route pour une raison encore inconnue avant de plonger dans le fleuve, au niveau du village de Bafingdala. Le ministre des Transports et des Affaires maritimes a annoncé l'ouverture d'une enquête administrative et technique afin de déterminer les circonstances exactes de cet accident.

SAVOIR-FAIRE CHINOIS EN MÉCANISATION, IRRIGATION DE PRÉCISION ET BIOTECHNOLOGIES

Un levier pour moderniser l'agriculture algérienne

La coopération entre l'Algérie et la Chine franchit un nouveau palier, portée par une volonté politique partagée de diversifier les partenariats économiques et de renforcer les échanges commerciaux, notamment dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Cette dynamique s'est illustrée lors de la réception, par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Yacine El-Mahdi Oualid, d'une délégation de haut niveau de la province du Henan, conduite par la vice-gouverneure, Mme Zhang Min. La rencontre, qui s'est tenue au siège du ministère en présence de l'ambassadeur de Chine en Algérie, a permis d'examiner les voies concrètes de renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur agricole, indique un communiqué du ministère. Les deux parties ont salué les relations historiques privilégiées unissant les deux pays ainsi que la volonté politique commune de consolider le partenariat et la coopération bilatérale, dans les domaines économique et commercial, en particulier l'agriculture et les industries agroalimentaires. Cette convergence s'inscrit dans la stratégie algérienne de diversification des exportations hors hydrocarbures et dans l'initiative chinoise d'ouverture accrue aux produits africains. Pékin accorde en effet des exonérations tarifaires à plusieurs pays du continent, un avantage compétitif que la partie chinoise entend exploiter pour accroître les importations de pro-

duits algériens reconnus pour leur haute qualité. Mme Zhang Min a exprimé l'intérêt de la province du Henan pour ces produits, afin de répondre aux besoins du marché chinois et des marchés voisins. L'agroalimentaire algérien, les dattes, l'huile d'olive, les fruits et légumes, les produits du terroir et les semouleries figurent parmi les filières à fort potentiel sur un marché chinois de 1,4 milliard de consommateurs, en quête de qualité et de traçabilité.

TECHNOLOGIES AGRICOLES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU CŒUR DES DISCUSSIONS

Au-delà des échanges commerciaux, la réunion a porté sur les perspectives de coopération dans les domaines des technologies agricoles, de l'agriculture intelligente, de l'importation et de la fabrication de matériels agricoles, de la réalisation d'infrastructures de stockage des céréales, ainsi que du développement des industries agroalimentaires. La province du Henan, l'une des plus grandes économies régionales de Chine avec un PIB dépassant les 900 milliards USD, est aussi l'une des principales régions agricoles du pays. Sa production annuelle de céréales dépasse les 65 millions de tonnes. Elle dispose d'un savoir-faire avancé en mécanisation, en irrigation de précision, en biotechnologies et en gestion post-récolte, autant d'expertises susceptibles d'accompagner la modernisation de l'agriculture algérienne et de

renforcer la sécurité alimentaire.

UN SALON INTERNATIONAL POUR CONCRÉTISER LES PARTENARIATS

Pour accélérer la mise en relation des opérateurs, les acteurs économiques algériens ont été invités à participer au Salon international de l'agriculture, du matériel agricole et de l'industrie agroalimentaire, qui se tiendra en octobre prochain dans la province du Henan. Cet événement constituera une opportunité pour faire connaître les produits algériens, échanger les expertises et les expériences, et établir des partenariats entre les opérateurs économiques dans les domaines liés au secteur agricole. Il s'agit de transformer les intentions en contrats, en joint-ventures et en transferts de technologies, avec un accent mis sur la production locale de machines et d'intrants.

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE COMME PILIER DE LA COOPÉRATION

Sur le plan scientifique, un projet de convention a été proposé entre l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRA) et une université de la province du Henan, dans le but de développer le partenariat en matière de recherche agronomique, notamment en ce qui concerne la production de semences améliorées et résistantes. Face aux défis climatiques, la création de variétés adaptées au stress hydrique et aux hautes températures est un enjeu commun. La coopération



entre laboratoires permettra de mutualiser les ressources génétiques, les plateformes de phénotypage et les essais en plein champ.

ACCÉLÉRER LES EXPORTATIONS ALGÉRIENNES VERS LA CHINE

L'ensemble de ces axes vise un objectif clair : augmenter les exportations algériennes hors hydrocarbures vers le marché chinois à court et moyen termes. Les deux parties ont passé en revue les opportunités de coopération et de partenariat ainsi que les moyens de les concrétiser à travers le renforcement des échanges commerciaux. L'accès facilité au marché chi-

nois, combiné à la montée en gamme de l'offre algérienne et à l'amélioration de la logistique, doit permettre d'élargir la base des produits exportés et de réduire le déficit de la balance commerciale agricole.

La rencontre d'Alger confirme que l'agriculture est devenue un pilier central du partenariat stratégique global algéro-chinois. En associant investissements, transfert de technologies, recherche conjointe et promotion commerciale, les deux pays posent les bases d'une coopération gagnant-gagnant, créatrice de valeur ajoutée, d'emplois et de sécurité alimentaire des deux côtés.

Hamza B.

MEROUANE CHABANE :

«Réduire de 15% la consommation énergétique à l'horizon 2035»

Dans sa nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie, à l'horizon 2035, l'Algérie s'est fixé plusieurs objectifs stratégiques, clairs et ambitieux, comme la réduction de la consommation énergétique d'au moins 15%.

« Le nouveau Programme national de maîtrise de l'énergie, 2026-2035, aura pour objectifs de réduire d'au moins 15% la consommation énergétique à l'horizon 2035, d'intégrer jusqu'à 15 gigawatts de capacité renouvelable et aussi de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 14% », a indiqué, ce dimanche, le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE), Merouane Chabane, lors de son passage dans l'émission « L'Invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

Toutefois, ces objectifs stratégiques nécessitent un plan opérationnel conséquent, poursuit M. Chabane en expliquant que dans le Programme national d'énergie renouvelable, déjà mis en œuvre, 3200 mégawatts sont

en cours de mise en service, dont 400 mégawatts sont déjà opérationnels.

Le DG de l'APRUE a parlé également de l'amélioration des équipements, déjà présents sur le marché, ou qui sont au niveau des sites industriels. Selon lui, il sera question de les remplacer à terme par des équipements et des processus moins énergivores.

L'utilisation optimale du climatiseur permet d'alléger la pression sur le réseau électrique. Revenant sur le nouvel épisode caniculaire qui touche actuellement le pays et les bons gestes à appliquer afin de rationaliser la consommation de l'électricité, l'invité de la Chaîne 3 a évoqué en premier les aspects liés à l'enveloppe du bâtiment et à l'application de la réglementation thermique.

Par la suite, il a abordé les aspects liés à l'usage des équipements présents à l'intérieur de ce bâtiment, principalement le climatiseur. Tout en reconnaissant l'impossibilité de se passer de cet équipement, l'intervenant a indiqué qu'une utilisation optimale de cet appareil permet d'alléger la pres-

sion sur le réseau électrique, mais aussi d'éviter également d'avoir une mauvaise surprise sur sa facture.

« Je règle la température de consigne à 25 degrés, c'est suffisant, car quand il y a un écart de plus de 5 degrés par rapport à l'extérieur j'aurais le même confort que quand je le règle à 16 degrés. Sauf que je consomme 20-25% d'énergie en moins », a-t-il expliqué avant d'ajouter : « Durant l'été, le climatiseur va impacter la facture de 40% à 50%. C'est direct ».

M. Chabane préconise également d'aérer la maison la nuit pour évacuer toute la chaleur emmagasinée tout au long de la journée. A contrario, il faut fermer les stores ou les rideaux durant la journée pour éviter que les rayons du soleil ne pénètrent, pour chauffer encore plus.

« Ces gestes-là nous permettent de réduire la consommation du climatiseur et de garder le même confort tout en réduisant la facture », a-t-il indiqué tout en insistant sur le fait d'acheter le bon climatiseur.

R.N.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Le pétrole atteint un plus haut niveau en près d'un mois, dépassant les 85 dollars

Les prix du pétrole ont dépassé les 85 dollars le baril hier, atteignant leur plus haut niveau en près d'un mois, alors que les frappes américaines contre des cibles militaires iraniennes et les perturbations du transport maritime dans le détroit d'Ormuz ont renforcé les inquiétudes concernant l'approvisionnement.

Le brut Brent, référence internationale, a progressé de 2,4 % à 06h35 GMT, portant sa hausse depuis le début de la semaine à plus de 13 %.

Le Commandement central des États-Unis (CENTCOM) a indiqué que sa dernière opération, d'une durée de cinq heures, avait visé des sites militaires le long de la côte sud de l'Iran, notamment des systèmes de défense côtière, des installations de missiles et de drones ainsi que des capacités navales.

Selon le CENTCOM, les cibles se trouvaient à Bouchehr, Chabahar, Jask, Konarak, Abou Moussa et Bandar Abbas. Le commandement américain a affirmé que ces frappes visaient à réduire la capacité de l'Iran à attaquer les navires commerciaux. Le président américain Donald Trump a déclaré que les forces américaines ciblaient les capacités militaires iraniennes liées au détroit d'Ormuz et qu'elles rétablissaient un blocus contre l'Iran ainsi que contre les navires faisant des affaires avec Téhéran.

Le trafic commercial dans le détroit a ralenti jusqu'à presque s'arrêter en raison de la reprise des frappes, des avertissements de sécurité et de l'incertitude croissante autour du blocus.

Trump a également déclaré que Washington souhaitait obtenir un remboursement de la part des pays du Golfe bénéficiant de la protection américaine du détroit, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Koweït et Bahreïn.

Cette escalade a renforcé les inquiétudes concernant d'éventuelles perturbations des exportations de pétrole et de gaz naturel liquéfié (GNL) via l'une des principales routes de transit énergétique au monde.

R. N.

ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION TOURISTIQUE PAR CARTE BANCAIRE

L'instruction de la banque d'Algérie explique tout

Le Conseil des ministres a décidé, lors de sa réunion tenue dimanche, sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, que l'allocation touristique sera versée, à titre provisoire, par le biais de la carte bancaire, et non plus en espèces, afin de mettre un terme aux dépassements constatés.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué du Conseil des ministres. Ce qui veut dire qu'il y a des changements dans les règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises, dans la mesure où la présente instruction a pour objet de définir le montant et les modalités d'attribution du droit de change pour voyage à l'étranger au profit des nationaux résidents. Il y a lieu de rappeler qu'auparavant, le voyageur algérien se présentait au guichet de la Banque pour effectuer le change du dinar algériens en devises, avant de se présenter pour le départ à l'aéroport. Aujourd'hui, compte tenu de la numérisation l'article 6 de l'instruction N° 07-2026 du 13 juillet 2026 relative au droit de change pour voyage à l'étranger précise qu'il se fera par carte de paie-

ment internationale ou carte de paiement internationale dédiée au droit de change.

En effet, cet article 6 stipule que « Le demandeur du droit de change au moyen d'une carte de paiement internationale ou dédiée est tenu d'introduire, auprès d'une banque intermédiaire agréée, une demande de délivrance de ladite carte suffisamment à l'avance en prévision de son voyage à l'étranger. La durée de validité de la carte émise est de trois (3) ans au minimum. ».

D'autre part, il est tout aussi important de signaler que l'article 2 de cette même instruction annonce que « Le montant annuel maximum du droit de change pour voyage à l'étranger, servi une fois au titre de chaque année civile, est fixé à la contre-valeur en dinars algériens de sept cent cinquante euros (750,00 EUR) ou son équivalent dans une autre devise librement convertible, pour les personnes visées à l'article 1er ci-dessus, âgées de dix-neuf (19) ans et plus ; trois cent euros (300,00 EUR) ou son équivalent dans une autre devise librement convertible, pour les personnes âgées entre douze (12) ans et moins de dix-neuf (19) ans, dans la limite de deux (2) enfants par famille.

Le montant annuel visé aux alinéas précédents demeure à usage exclusif du voyageur auquel il a été servi... ».

Quant à l'article 3, il stipule que « Le montant maximum du droit de change pour voyage à l'étranger est attribué pour une durée de séjour égale ou supérieure à sept (7) jours.

Par ailleurs, l'article 4, indique que « Le droit de change pour voyage à l'étranger au profit des nationaux résidents est mis à la disposition du bénéficiaire au moyen d'une carte de paiement internationale ou d'une carte de

paiement internationale dédiée au droit de change émise par les banques intermédiaires agréées conformément à la réglementation en vigueur. ».

De plus, l'article 5 explique que « La carte de paiement internationale ou dédiée servant à la mobilisation du droit de change pour voyage à l'étranger est émise à titre strictement nominatif par la banque intermédiaire agréée. Elle ne peut être utilisée que par son titulaire et ne peut faire l'objet d'aucune cession, mise à disposition ou utilisation par un tiers. ».

Et pour avoir ce droit, l'article 7 indique que « L'émission de la carte de paiement internationale ou dédiée servant de support à l'octroi du droit de change doit être adossée au compte devises ouvert par le bénéficiaire auprès de la banque intermédiaire agréée. L'octroi de ce droit de change est subordonné à la détention d'un compte bancaire en monnaie nationale. ».

Par ailleurs, la Banque d'Algérie a, de son côté, publié, une instruction fixant les modalités d'attribution du droit de change pour voyage à l'étranger, au profit des nationaux résidents, par carte bancaire.

Cette instruction, n° 07-2026 du 13 juillet 2026, signée, intervient en application de la décision prise par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, portant attribution, à titre provisoire, de l'allocation touristique par le biais d'une carte bancaire, et non plus en espèces, compte tenu des dépassements graves ayant entraîné une hémorragie de devises, sans que les personnes concernées bénéficient réellement de cette allocation.

Le même texte de cette instruction, indique que les banques intermédiaires agréées doivent



procéder à l'émission et à la remise de la carte au profit de leurs clients, indépendamment de l'introduction de la demande de bénéfice du droit de change pour voyage à l'étranger, laquelle peut intervenir à une date ultérieure.

La valeur équivalente en dinars algériens du montant de l'allocation de change, commission comprise, doit être payée exclusivement par virement dans un délai maximal de sept jours avant la date du voyage, auprès des banques intermédiaires agréées, le bénéficiaire étant tenu de fournir, à cet effet, le titre de voyage, le permis de conduire international, une copie du passeport, le visa valide ainsi que les justificatifs de revenus.

Par ailleurs, les banques sont tenues, dans le cadre de l'attribution du droit de change pour voyage à l'étranger au moyen d'une carte de paiement internationale ou dédiée, de s'assurer, préalablement au paiement, que le demandeur n'a pas bénéficié du droit de change au cours de l'année civile en cours et qu'il a obtenu un visa conforme à sa destination, outre le respect de la durée de séjour lors du voyage

antérieur, le taux de change appliqué étant celui du jour de l'exécution de l'opération.

De plus, l'opération est également soumise à la validation par la plateforme électronique de la Banque d'Algérie dédiée au droit de change. Les banques doivent également mettre en place des dispositifs d'assistance dédiés aux porteurs, comprenant notamment des centres d'appels et des canaux d'interaction digitaux, accessibles depuis l'étranger et disponibles 24h/24 et 7j/7, afin de traiter en temps quasi-réel les incidents et requêtes susceptibles de survenir lors de l'utilisation des cartes à l'étranger, selon la même source, qui souligne l'obligation de déclarer toute détérioration ou perte de ces cartes.

Le non-respect des dispositions de la présente instruction constitue une violation de la législation et de la réglementation régissant les opérations de change, l'auteur de cette violation étant passible de poursuites pénales conformément à la législation applicable, notamment pour toute manœuvre visant à détourner l'utilisation du montant alloué de sa finalité prévue.

Saïd Ben

RÉALISATION D'UNE STATION DE DESSALEMENT D'EAU DE MER DE 140.000 M³/JOUR

Le P-DG du Sonatrach donne le coup d'envoi à Skikda

Le Président-directeur général (P-DG) du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, a donné, hier, dans la zone de Larbi Ben M'hidi (commune de Skikda) le coup d'envoi des travaux de réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de production de 140.000 m³/jour.

M. Daoudi était accompagné du P-DG de la Société algérienne de dessalement de l'eau (EADE), Lahcene Bada, du directeur général de l'Entreprise nationale de canalisations (ENAC), Abdelhakim Chehili, du wali de Skikda, Saïd Akhrouf, et de cadres du groupe Sonatrach et de la wilaya de Skikda.

M. Mouloud Hachelaf, assistant du P-DG de l'EADE, a souli-

gné, en marge du lancement des travaux de réalisation de la station, que ce projet stratégique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national visant à renforcer la sécurité hydrique et à garantir un approvisionnement durable en eau au profit des citoyens et des installations industrielles.

M. Hachelaf a précisé que le délai de réalisation de cette station, d'une capacité de production de 140.000 m³/jour, et qui couvre une superficie d'environ 4 hectares, "sera de 36 mois au maximum, moyennant un investissement public de plus de 100 millions de dollars".

Il a également ajouté que les eaux produites par la station, dès son entrée en exploitation, seront dirigées, à raison de 80.000 m³/jour, vers le com-

plexe industriel (50.000 m³ pour répondre aux besoins de Sonatrach dans la zone industrielle et 30.000 m³ à ceux d'Asmidal), garantissant ainsi la couverture des besoins des installations stratégiques dans la zone industrielle, la continuité de l'activité industrielle et le renforcement des capacités de production nationales.

M. Hachelaf a également fait savoir que le volume d'eau desalée restant (60.000 m³/jour) servira au renforcement de l'alimentation en eau potable (AEP) de quelque 600.000 habitants des communes de la wilaya de Skikda, contribuant ainsi à améliorer l'AEP et la qualité du service public de l'eau au bénéfice des citoyens.

Selon les explications fournies sur place, cette station fonction-

nera selon la technique de "l'osmose inverse" (procédé de purification de l'eau permettant d'éliminer une grande partie des sels, minéraux, bactéries, virus et autres impuretés dissoutes), l'une des technologies de dessalement les plus avancées au monde produisant de l'eau de haute qualité, conforme aux normes techniques et environnementales internationales.

L'on a ajouté, lors des mêmes explications, que "l'importance de ce projet ne se mesure pas seulement à l'aune de la taille et de la capacité de production, mais aussi par ses dimensions stratégiques, économiques et de développement".

La station, a-t-on encore souligné, s'inscrit dans le cadre du "Programme national ambitieux visant à renforcer la sécurité

hydrique à travers la production d'eau non conventionnelle, tout en préservant les ressources en eau souterraine pour les générations futures et en fournissant un soutien direct à l'activité industrielle nationale, ainsi qu'en renforçant l'attractivité de la région en matière d'investissement et le développement.

A noter également que le volume de 100.000 m³/jour produit par l'ancienne usine de dessalement, mise en service en 2009 dans la grande zone industrielle de Skikda, sera entièrement orienté, dès l'entrée en exploitation de la nouvelle station, vers la satisfaction des besoins de la population, sans être amputé des 25.000 m³ qui étaient destinés à répondre aux besoins de Sonatrach.

R. N.

PREMIÈRE HISTORIQUE

Une filiale de recherche scientifique « CRAPC Expertise » entre en Bourse d'Alger

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamal Badari, accompagné du ministre des Finances, M. Abdelkrim Bouzred, a présidé, hier, au siège de la Bourse d'Alger, la cérémonie d'introduction officielle de l'entreprise économique filiale « CRAPC Expertise » sur le marché financier.

Il s'agit de la première filiale d'un centre de recherche scientifique national à franchir le pas de la cotation, marquant un tournant stratégique dans la relation entre l'université, l'innovation et l'économie nationale.

UNE OPÉRATION QUI DÉPASSE LE CADRE FINANCIER

Pour les deux ministres, cet événement n'est pas une simple opération financière réussie, mais bien un changement historique dans le parcours de l'innovation universitaire. En ouvrant le capital de CRAPC Expertise, émanation du Centre

de Recherche Scientifique et Technique en Analyses Physico-Chimiques, l'Algérie concrétise une nouvelle vision : faire de la recherche un acteur direct de la création de valeur.

UNE SOUSCRIPTION QUI TÉMOIGNE DE LA CONFIANCE

L'opération a enregistré un taux de couverture de la souscription de 104,55 %. Un chiffre qui porte deux significations majeures, selon le communiqué du ministère. La première : la grande confiance accordée au produit de la recherche scientifique algérienne par les acteurs économiques et les investisseurs. La seconde : le succès de l'approche du ministère de l'Enseignement supérieur, qui œuvre à faire passer l'université et les centres de recherche du statut purement académique à celui de contributeur direct à la création de richesse et d'emplois.

APPLICATION CONCRÈTE DES ORIENTATIONS PRÉSIDENTIELLES

Cette avancée traduit sur le terrain les orientations du président de la République visant à bâtir une économie de la connaissance forte et durable. Elle constitue également la mise en œuvre effective du concept d'« Université 4.0 » et de l'« University Empowerment », en permet-



tant aux établissements de recherche et universitaires de valoriser les résultats de leurs travaux. L'objectif : transformer la connaissance et l'innovation en chimie et en physique en solutions industrielles et commerciales compétitives sur le marché. Avec l'entrée de CRAPC Expertise en Bourse, la recherche algérienne dispose désormais d'un mécanisme de financement direct, d'une visibilité accrue et

d'une incitation supplémentaire à rapprocher laboratoire et entreprise. C'est un signal fort envoyé aux chercheurs, aux étudiants et aux investisseurs : le savoir produit dans les universités et les centres nationaux a vocation à devenir un produit économique, créateur de croissance et de souveraineté technologique.

Hamza B.

BACHELIERS 2026

Ouverture aujourd'hui des préinscriptions en ligne

Les préinscriptions et l'orientation des nouveaux bacheliers (session 2026) débiteront aujourd'hui, exclusivement via la plateforme numérique dédiée à cet effet et se poursuivront jusqu'au 19 du mois en cours.

Les bacheliers devront accéder au site des préinscriptions via le lien : <https://orientation-esi.dz> ou en scannant le code QR disponible sur le site, en utilisant le numéro d'inscription et le code secret du baccalauréat figurant sur le relevé de notes, pour consulter la liste des filières auxquelles ils sont éligibles, puis renseigner leur fiche de vœux par ordre de préférence parmi les choix autorisés. Selon la circulaire ministérielle N01 relative à l'orientation et à l'inscription des bacheliers 2026 fixant les règles générales régissant cette opération, l'orientation des étudiants repose sur plusieurs critères essentiels, notamment la filière du baccalauréat, la moyenne pondérée ou la moyenne générale, selon le domaine ou la filière de formation, ainsi que les vœux du candidat, les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur et les circonscriptions géographiques.

Le système adopté permet au nouvel étudiant de s'inscrire à une formation en présentiel ou à distance, conformément à la réglementation en vigueur.

Il lui offre également, sous réserve de remplir les conditions requises, la possibilité de suivre simultanément deux cursus de formation différents en vue de l'obtention d'un double diplôme, selon les offres de formation disponibles et le nombre de places pédagogiques.

Les fiches de vœux transmises via la plateforme feront l'objet d'un traitement informatisé basé sur les critères d'orientation adoptés, avant l'affichage des résultats sur le site internet.

Les étudiants devront ensuite finaliser leur inscription en s'acquittant des droits d'inscription par voie électronique sur la plateforme "Progress". Si aucun des vœux formulés n'est satisfait, une deuxième

phase de préinscriptions sera ouverte, permettant au candidat de remplir une nouvelle fiche de vœux selon les conditions fixées, avant de procéder à l'inscription définitive après paiement des droits via la carte Eddahabia sur la plateforme numérique.

UNE FICHE DE VŒUX À 12 CHOIX POUR LES NOUVEAUX BACHELIERS

Afin d'améliorer le taux de satisfaction dans le choix des filières, le directeur général de l'enseignement et de la formation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Ali Choukri, a annoncé que les nouveaux bacheliers auront cette année une fiche de vœux élargie à 12 choix. Intervenant dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, M. Choukri a rappelé que l'année dernière, les bacheliers avaient le choix entre 6 et 10 filières, tandis que la nouvelle fiche de vœux comporte jusqu'à 12 choix. « Cette nouveauté permettra au bachelier d'élargir ses choix, d'améliorer le taux de satisfaction d'une manière globale et d'éviter le

zéro choix », a-t-il indiqué. Concernant l'opération d'inscription et d'orientation des nouveaux bacheliers, M. Choukri a fait savoir qu'elle se fera en deux phases. La première, dite de préinscription, aura lieu du 15 au 19 juillet, alors que la seconde, réservée à la confirmation, est programmée entre le 20 et le 22 juillet.

« Au cours de cette période de confirmation, le bachelier aura la possibilité de changer ses choix », a-t-il indiqué.

Selon l'intervenant, l'opération de traitement des vœux aura lieu entre le 23 et le 29 juillet, alors que la proclamation des résultats se fera le 30 juillet au soir. Concernant l'inscription définitive, elle est prévue du 5 au 10 août et se fera exclusivement en ligne sur le site : progres.mesrs.dz/webetu/.

« Une inscription est considérée comme définitive une fois le paiement des frais d'inscription, fixés à 200 dinars, effectué via la carte Edahabia », précise M. Choukri. Autre nouveauté cette année, la transformation de la circulaire d'orientation. L'invité de la Chaîne 3 a fait savoir que la circulaire d'orientation qui contenait 200 pages, et disponible en format

numérique (PDF), a été remplacée par une plateforme numérique, accessible via le lien progres.mesrs.dz. Sur cette nouvelle plateforme l'étudiant va trouver toutes les informations concernant les pôles et offres de formation, les conditions d'accès, les dates, ainsi que les calendriers des inscriptions.

Interrogé sur la procédure avec laquelle sont traitées les fiches de vœux, M. Choukri a expliqué que le système d'orientation utilisé est basé sur les paramètres suivants : la série du bac, la moyenne générale à l'examen, le choix du bachelier, les capacités d'accueil des établissements universitaires et la circonscription géographique.

« Basé sur l'équité et la transparence, ce système tient compte uniquement sur les résultats du bachelier et lui garantit une place pédagogique au sein des établissements universitaires », a assuré M. Choukri avant d'ajouter : « C'est un système numérique très performant et sécurisé, et il permet à l'étudiant d'avoir son vœu de spécialité comme il le souhaite ».

H.B.

UNIVERSITÉ D'ALGER 3 – APS

Lancement d'un master en "journalisme d'agence"

L'Université d'Alger 3 "Ibrahim Sultan Cheibout" et l'Agence Algérie presse service (APS) ont annoncé, dimanche dans un communiqué conjoint, le lancement d'un nouveau master académique dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique dans le domaine du "journalisme d'agence", en prévision de la rentrée universitaire 2026/2027.

Le lancement de cette spécialité académique, une première en Algérie, s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération et d'échange signé en novembre 2024 par le recteur de l'Université d'Alger 3, M. Khaled Rouaski, et le Directeur général de l'APS, M. Samir Gaïd, notamment dans son volet visant à renforcer

les passerelles de communication entre le milieu académique et les institutions nationales, suivant leurs domaines de spécialisation, ainsi qu'à les doter de compétences scientifiques et techniques répondant aux exigences de leur développement et de leurs plans de modernisation. Ce nouvel acquis académique intervient également dans le contexte de la transformation qualitative de l'APS vers un modèle d'agence de presse d'information globale, ainsi que l'élargissement de son rayonnement aux niveaux régional et international, outre la dynamique croissante que connaît la Faculté des sciences de l'information et de la communication de l'Université d'Alger 3, en tant que pôle académique national pio-

nnier dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, ajoute le communiqué. Cette spécialité académique, dédiée au journalisme d'agence, est unique en son genre à l'échelle internationale et répond à un besoin réel au niveau continental, notamment dans le cadre des efforts de coopération et de solidarité avec les agences de presse des pays africains frères.

Cette démarche reflète également l'intérêt que porte le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à l'accompagnement effectif des exigences de développement du secteur socio-économique national, conclut le communiqué.

R.N.

DÉMANTÈLEMENT D'UN GROUPE CRIMINEL À TIZI OUZOU

Six individus du mouvement terroriste "MAK" dont quatre marocains

Un groupe criminel composé de six (6) individus du mouvement terroriste "MAK", dont quatre (4) éléments de nationalité marocaine résidant en Algérie illégalement, qui activaient dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période des législatives, dans l'objectif de perturber le bon déroulement de ces élections, a été démantelé par les services centraux de la sécurité de l'Armée, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

"D"ans le cadre des efforts continus sur le terrain, visant à garantir la sécurité et la quiétude des citoyens, et grâce à l'exploitation optimale des informations, les



services centraux de la sécurité de l'Armée ont démantelé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en 1ère Région militaire, un groupe criminel composé de six (6) individus du mouvement terroriste +MAK+, dont quatre (4) éléments de nationalité marocaine résidant en Algérie illégalement, qui acti-

vaient dans la région durant la période des élections législatives et ce, dans l'objectif de perturber le bon déroulement ce rendez-vous électoral et empêcher les citoyens d'y participer", précise la même source. "Cette opération reflète le haut degré de vigilance dont font

preuve les différents services de sécurité et leur aptitude à mettre en échec les plans criminels, notamment à travers l'arrestation de toutes les personnes impliquées dans ces groupes subversifs qui ciblent la sécurité et la stabilité du pays", conclut le communiqué.

UNIVERSITÉ M'HAMED BOUGARA DE BOUMERDÈS

Signature de près de 140 conventions de partenariat depuis 2024

L'Université M'hamed Bougara de Boumerdes a conclu près de 140 conventions de partenariat et de coopération dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement économique avec des organismes, instituts et universités, tant au niveau national qu'international, entre 2024 et le premier semestre 2026, a-t-on appris du recteur de l'université, Noureddine Abdelbaki. S'exprimant à l'issue de la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2025-2026, le recteur a précisé que l'Université M'Hamed Bougara avait signé 87 conventions avec des établissements universitaires, des organismes de recherche et d'autres institutions à l'échelle nationale, ainsi que 51 autres conventions avec des organismes, universités et laboratoires étrangers. A cela s'ajoute la

signature d'autres accords dans le cadre de la coopération internationale, portant sur plus de 10 projets internationaux liés à la recherche et à la formation scientifique. Toujours selon le recteur, ces accords s'inscrivent dans le cadre de l'ouverture de l'université sur son environnement économique, tant public que privé, ainsi que sur son environnement social immédiat. Ils visent également à renforcer les partenariats, à dynamiser la valeur du diplôme universitaire et à améliorer la réputation de l'université aux niveaux national et international. Ces initiatives s'inscrivent également dans les profondes transformations que connaît l'université en matière de modernisation, notamment à travers la numérisation, afin de l'aligner sur les standards des universités modernes, en développant ses services au profit de la société

et en contribuant activement au développement économique. Le recteur a souligné que ces conventions portent notamment sur la réalisation de projets, d'études et de travaux de recherche, ainsi que sur les échanges d'expertises, notamment dans les domaines des technologies, des sciences exactes, de la chimie, de la biologie moléculaire et des écosystèmes. Ils comprennent également des projets de recherche et de formation à dimension méditerranéenne, ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Fondée en 1998, l'Université de Boumerdes compte six facultés accueillant plus de 35.000 étudiants. Elle enregistre chaque année la sortie de près de 6.000 étudiants en licence et plus de 3.500 autres en master.

L'AASST tient son Assemblée générale ordinaire dans la capitale

D'autre part, l'Académie algérienne des sciences et des technologies (AASST) a tenu, à Alger, son Assemblée générale ordinaire, consacrée à la présentation du bilan de ses activités au titre du premier semestre 2026, ainsi qu'à l'examen de plusieurs dossiers relatifs au développement de la recherche scientifique et de l'innovation. Cette réunion a été l'occasion d'examiner le rapport élaboré par l'AASST sur l'état de la formation, de l'enseignement, de la recherche scientifique et de l'innovation au niveau national, ainsi que de débattre de projets scientifiques et des prochaines échéances académiques, visant à renforcer la contribution de cette institution à l'accompagnement des politiques publiques liées aux sciences et aux technologies. A ce propos, le président de l'AASST, Mohamed Hicham Kara, a indiqué que l'ordre du jour de l'AG porterait sur le bilan des activités réalisées par l'AASST durant le premier semestre 2026, ainsi que sur l'examen du programme d'activités du

second semestre. Il a souligné que l'institution qu'il préside "poursuit la consolidation de son rôle dans l'accompagnement du système national de la recherche et de l'innovation, à travers l'élargissement de sa coopération avec les différentes instances nationales, qu'elles soient de recherche ou de prospective", tout en renforçant sa présence sur la scène internationale. Dans le cadre de son pro-

gramme pour le second semestre, l'AASST compte organiser "la Conférence nationale sur la biodiversité" et qui sera, selon M. Kara "la pierre angulaire du projet de Musée national d'histoire naturelle". Elle organisera également, à la fin du mois d'octobre prochain, une rencontre qui regroupera les compétences africaines, à même de "renforcer la coopération scientifique entre les cher-

cheurs africains et d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat et de recherche". Dans le sillage de l'encouragement de l'excellence scientifique, le président de l'AASST a annoncé l'ouverture des candidatures à quatre prix thématiques dans différents domaines, notamment l'environnement, l'Intelligence artificielle et la sécurité alimentaire.

BEJAIA :

Maîtrise des incendies dans plusieurs communes

Dans la wilaya de Béjaïa, les conséquences de la très forte canicule, des zones boisées et agricoles, ont enregistré des départs de feux. La Protection civile, mais aussi les équipes de la Conservation des forêts de la wilaya de Béjaïa, ainsi que les associations villageoises des populations riveraines sont ainsi sur le qui-vive depuis plusieurs jours pour circonscrire les départs de feux, avec parfois l'investissement de moyens d'avions bombardiers d'eau pour atténuer ces incendies. Ainsi, la Protection civile a ainsi indiqué dans un bilan, l'extinction d'incendies dans les communes de Chemini, d'Amizour, Sidi Aich, Ighram, Kherrata et Souk El Tenine. La surveillance se poursuivait pour des incendies maîtrisés dans les communes de Tichy, Barbacha et Draâ El Gaïd, tandis que d'autres feux étaient toujours en cours au niveau d'Amizour et notamment de Beni Maouche, où les équipes de la Protection civile de Béjaïa ont été épaulées par celles des wilayas de Djelfa et Laghouat. Ce sinistre a aussi nécessité la mobilisation de 50 agents, de 13 camions anti-incendies, deux ambulances, deux véhicules pour les communications, et surtout l'intervention de moyens aériens, soit 3 avions AT-802 bombardiers d'eau, a indiqué la direction de la Protection civile de Béjaïa. Les flammes continuaient à courir jusqu'à lundi à Beni Maouche, où les autorités civiles, sécuritaires et militaires s'étaient rendues pour superviser les opérations d'extinction. Ces efforts continus ont finalement abouti à la circonscription de l'incendie. Enfin, à signaler que les services de la Protection civile de Béjaïa n'ont jusqu'ici déploré aucune victime humaine.

ORAN

Lancement d'une campagne nationale de bilans médicaux au profit des sportifs

L'Association nationale algérienne de médecine du sport (ANAMS) a lancé, à partir de la wilaya d'Oran, une campagne nationale de bilans médicaux destinée aux sportifs en prévision de la nouvelle saison sportive.

Cette opération sera progressivement élargie à l'ensemble des wilayas du pays, indique un communiqué de l'association publié mardi. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la promotion de la culture de la prévention, de la préservation de la santé des sportifs et du renforcement de leur préparation physique et médicale, afin de leur permettre d'aborder les compétitions dans les meilleures conditions.

L'ANAMS, dont le siège est établi à Oran, invite l'ensemble des clubs sportifs à prendre contact avec elle via sa page officielle afin de programmer les rendez-vous pour les bilans médicaux et de bénéficier des prestations proposées dans le cadre de cette campagne. Organisée en coordination avec la clinique El Kendi d'Oran, spécialisée en médecine du sport et en rééducation fonctionnelle, cette campagne prévoit un bilan médical complet comprenant notamment un examen cardiovasculaire avec électrocardiogramme (ECG), une évaluation de l'appareil respiratoire, un examen de l'appareil locomoteur (muscles et articulations), des analyses biologiques, ainsi qu'un ensemble de mesures anthropométriques et d'évaluations physiques. L'association souligne que cette campagne reflète son engagement à renforcer le suivi médical des sportifs et à promouvoir la culture de la prévention au sein du mouvement sportif. Elle vise également à réduire les risques de blessures et à favoriser le dépistage précoce des problèmes de santé susceptibles d'altérer les performances sportives.

PROMOTION 2026 D'INGÉNIEURS D'ETAT EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Zerrouki préside la cérémonie de sortie à Alger

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a présidé, à l'Ecole nationale supérieure des technologies de l'information et de la communication et de la poste (ENSTICP), la cérémonie de sortie de la promotion 2026 d'ingénieurs d'Etat en systèmes de télécommunications et réseaux, indique un communiqué du ministère. Dans son allocution à cette occasion, M. Zerrouki a "félicité les diplômés pour leur réussite et leur excellence académique", saluant "le rôle de l'Ecole nationale supérieure des TIC et de la poste dans la formation de générations d'ingénieurs et d'experts qualifiés, aptes à répondre aux besoins du marché national et à renforcer les capacités techniques et technologiques de l'Algérie". Le ministre a également félicité les membres de la communauté universitaire pour "les résultats obtenus", leur souhaitant "plein succès dans leur parcours professionnel au service du développement national grâce à leurs compétences et expertises", conclut le communiqué.

TUNISIE :

Le Parlement valide deux accords de garantie au profit de la Steg

L'Assemblée des représentants du peuple a adopté, hier, mardi 14 juillet 2026, deux projets de loi portant sur des accords de garantie conclus entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au profit de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz.

Les deux accords s'inscrivent dans le cadre du financement d'un programme visant à améliorer l'efficacité, la performance et la gouvernance du secteur de l'énergie en Tunisie.

ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 2026/038

Le Parlement a approuvé le projet de loi n° 2026/038, relatif à l'accord de garantie conclu le 3 novembre 2025 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le texte a été adopté par 72 voix pour, 19 voix contre et 6 abstentions.



L'accord porte sur la garantie d'un prêt accordé à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz afin de contribuer au financement du programme d'amélioration de l'efficacité, de la performance et de la gouvernance du secteur énergétique tunisien.

LE PROJET DE LOI N° 2026/039 ÉGALEMENT ADOPTÉ

Les députés ont également adopté, dans son intégralité, le projet de loi n° 2026/039. Ce texte concerne un accord de garantie

conclu entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, agissant en qualité d'entité chargée de la mise en œuvre du Fonds pour les technologies propres. Le projet de loi a recueilli 72 voix favorables, contre 19 voix défavorables et 6 abstentions. Le prêt concerné est accordé à la Steg pour soutenir le même programme d'amélioration de la performance, de l'efficacité et de la gouvernance du secteur de l'énergie.

UN SOUTIEN AU FINANCEMENT DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Les deux accords visent à mobiliser des financements au profit de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz, afin de renforcer ses capacités, d'améliorer son fonctionnement et d'accompagner les réformes liées au secteur énergétique.

Ils doivent également contribuer au renforcement de la gouvernance du secteur et à l'amélioration de son efficacité.

APRÈS LA DÉMISSION DE HASSAN JARBOUI :

La commission parlementaire de l'agriculture élit son président

La commission de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et hydrique et de la pêche maritime de l'Assemblée des représentants du peuple tient une séance consacrée à l'élection de son nouveau président. La réunion se déroule sous la supervision du président de l'Assemblée des représentants du peuple, à la suite de la démission du député Hassan Jarbouï de la présidence de la commission.

UNE SÉANCE POUR POURVOIR LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION

Les membres de la commission sont appelés à élire un nouveau président afin d'assurer la continuité de ses travaux et le suivi des dossiers relevant de ses compétences. La commission parlementaire est notamment chargée des questions relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, aux ressources hydriques et à la pêche maritime.

HASSAN JARBOUI AVAIT DÉNONCÉ LE BLOCAGE DES RÉFORMES

Hassan Jarbouï avait annoncé sa démission de la présidence de la commission, justifiant sa décision par ce qu'il avait qualifié de « poursuite du blocage du processus de réforme et de persistance des causes de l'échec » dans le traitement des dossiers agricoles. Cette démission intervient dans un contexte marqué par plusieurs défis touchant le secteur agricole, notamment la gestion des ressources en eau, la sécurité alimentaire, la production agricole et la gouvernance des différentes filières.

DES DOSSIERS STRATÉGIQUES POUR LE SECTEUR AGRICOLE

L'élection d'un nouveau président doit permettre à la commission de poursuivre l'examen des projets et des initiatives liés au secteur agricole et aux politiques publiques en matière de sécurité alimentaire et hydrique. Les travaux de la commission revêtent une importance particulière au regard des enjeux économiques et sociaux associés à l'agriculture, à la pêche maritime et à la gestion durable des ressources naturelles.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES- UNION DU PATRONAT MAURITANIEN

Réunion sur la Stratégie nationale de croissance accélérée à l'horizon 2030

Le ministère des Affaires économiques et du Développement, en collaboration avec l'Union nationale du patronat mauritanien, a organisé, à Nouakchott, une séance de dialogue consacrée à l'évaluation de la deuxième phase et à la proposition des orientations fondamentales de la troisième phase de la « Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée », selon la vision du secteur privé mauritanien.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le directeur général des Stratégies et des Politiques de développement au ministère des Affaires économiques et du Développement, M. Cheikhna Ould Beddad, a indiqué que le niveau de participation à cette rencontre traduit la prise de conscience du secteur privé mauritanien quant à l'importance d'un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, dans le cadre de l'élaboration du troisième plan d'action de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée à l'horizon 2030.

Il a souligné que le secteur privé constitue un partenaire essentiel dans la réalisation des programmes et plans de développement nationaux, compte tenu de son rôle central dans : La diversification de l'économie nationale ; l'amélioration de la compétitivité des entreprises ; la valorisation du contenu local et la création d'emplois durables.

Le responsable a également mis en exergue la capacité du secteur privé mauritanien à tirer profit des opportunités prometteuses offertes dans plusieurs domaines, notamment : Le gaz ; les énergies renouvelables ; l'agriculture ; la pêche ; l'économie numérique et les services.

Pour sa part, le président de la Fédération nationale de la pêche, M. Hammadi Ould Baba, intervenant au nom de l'Union nationale du patronat mauritanien, a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance au ministère des Affaires économiques et du

Développement pour cette initiative, qui traduit une approche participative plaçant le secteur privé au cœur de la dynamique de développement.

Il a indiqué que cette séance de dialogue, organisée dans le cadre de la préparation du troisième programme de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée couvrant la période 2026-2030, intervient à un moment où il est nécessaire de procéder à un diagnostic précis de la situation économique nationale et de ses principaux défis.

M. Ould Baba a affirmé que l'Union nationale du patronat considère le secteur privé comme le véritable moteur de l'investissement et de la création d'emplois, soulignant que toute stratégie ambitieuse doit nécessairement intégrer l'amélioration du climat des affaires et la levée des obstacles qui entravent son développement.

Il a ajouté que le secteur privé considère cette rencontre comme une opportunité importante pour présenter sa vision, exposer ses préoccupations et formuler des recommandations concrètes susceptibles de contribuer directement à l'élaboration du prochain plan d'action.

Les discussions ayant suivi une présentation des experts sur les orientations de la stratégie ont porté principalement sur plusieurs secteurs structurants, notamment les routes et les transports, l'énergie, l'eau, les ports ainsi que d'autres domaines économiques et infrastructurels prioritaires.

LIBYE :

Une nouvelle étape franchie pour l'unification des forces armées

La réunion militaire de Syrte a insufflé un nouvel élan aux efforts d'unification des forces armées libyennes, réunissant les chefs d'état-major de l'est et de l'ouest du pays pour leur première rencontre sur le sol libyen après une série de discussions à l'étranger. Cette réunion est largement perçue comme une nouvelle étape importante dans le renforcement de la confiance au sein de l'un des processus de dialogue les plus avancés de Libye. La réunion s'est déroulée en présence du lieutenant-général Khaled Haftar, chef d'état-major de l'Armée nationale libyenne, et du lieutenant-général Salah Al-Din Al-Namroush, chef d'état-major affilié au Gouvernement d'unité nationale, ainsi que de membres de la Commission militaire conjointe (5+5) et de représentants de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Les participants ont convenu d'organiser des exercices militaires conjoints dans le sud de la Libye, marquant ainsi la première initiative concrète exigeant une coopération opérationnelle directe entre les unités militaires des deux camps. Ils se sont également engagés à tenir des réunions de coordination régulières et à renforcer les mécanismes institutionnels visant à améliorer la communication, la coopération et la coordination sur le terrain. D'après un communiqué de l'état-major général à Tripoli, la réunion a porté sur les questions de sécurité prioritaires. Elle a réaffirmé que l'unification des forces armées libyennes demeure la seule voie viable pour protéger la souveraineté du pays, sécuriser ses frontières et renforcer la stabilité nationale. Syrte a été choisie car elle abrite le siège de la Commission militaire conjointe (5+5), créée suite à l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 dans le cadre du processus de Berlin. Depuis lors, cette commission est devenue le principal canal de dialogue militaire entre l'est et l'ouest de la Libye et est largement considérée comme l'un des mécanismes de confiance les plus efficaces du pays. D'après les analystes, les exercices conjoints prévus dans le sud de la Libye revêtent une importance stratégique qui dépasse le cadre de la simple coopération militaire. La région est confrontée à des défis persistants liés à la criminalité transfrontalière, au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux migrations irrégulières et aux réseaux de contrebande. Une meilleure coordination entre les forces armées pourrait renforcer la sécurité des frontières et améliorer la protection des infrastructures critiques. La reprise du dialogue militaire intervient dans un contexte d'engagement diplomatique accru des États-Unis en Libye, notamment pour encourager l'unification des institutions militaires, sécuritaires et politiques du pays. Si certains observateurs soulignent que la réunion de Syrte ne suffira pas à elle seule à résoudre les profondes divisions politiques libyennes, beaucoup estiment qu'elle représente un progrès significatif.

AGRICULTURE EN ALGÉRIE :

APPROCHE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE SECTORIELLE

Quels parcours alternatifs ?

Par : Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome

Partout, il est établi que le système de connaissances agronomiques contribue pleinement à l'amélioration des productions, des productivités, des compétences des ressources humaines, c'est un facteur tant nécessaire à la bonne gouvernance et à la gestion rationnelle des activités agricoles et para-agricoles, à la fois.

Les mutations que connaît aujourd'hui le monde agricole et rural suggèrent l'institution d'un appareil de recherche-développement orienté vers la prise en charge des problématiques réelles du développement en privilégiant « la recherche appliquée », car ce n'est qu'à travers une vision globale et intégrée de cet appareil qu'on peut analyser les enjeux et les défis d'application des sciences et des techniques en milieu producteur. L'objectif d'un tel appareil est bien entendu d'assurer la production, la gestion et la diffusion de la connaissance : production de l'invention (scientifique), de l'innovation (économique) et leur adoption par les acteurs économiques, ainsi que la reproduction, l'accumulation des savoir faire et des expériences pour changer les perceptions, les comportements pour améliorer les aptitudes et les pratiques et de rehausser les capacités et les performances des acteurs engagés dans le processus de développement. Dans ce contexte, il est clair que pour le secteur agricole, l'objectif est de construire un outil capable de constituer un appareil assumant la fonction de production et de diffusion du savoir et de l'innovation, à tous les niveaux. Mais, il reste que d'une manière globale, cet appareil présente néanmoins quelques unes des forces et de faiblesses que l'on peut traduire par :

- L'existence de trois composantes de l'appareil global (recherche-développement-formation), dont le nombre et le maillage sur le territoire national sont jugés appréciables. Toutefois, et mis à part l'appareil de développement-vulgarisation, le reste est réparti sur trois secteurs (agriculture, enseignement supérieur et formation professionnelle). Cela marque déjà les cloisonnements qui limitent le rendement du système global, la concertation et la synergie d'intervention. Cela étant pour la formation, l'idée est de s'orienter vers des approches formation-action, pour renforcer les capacités des acteurs, procéder à la formation des divers catégories notamment les jeunes des zones rurales

- Pour l'appareil de recherche relevant du secteur agricole, celui-ci ne représente qu'une partie de l'appareil national de la



recherche dominé, pour l'essentiel par le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et du développement technologique réparti sur le territoire, mais qui manque toutefois de stations et de sites d'expérimentation (disponibles dans l'appareil « RFD » du secteur agricole avec 69 stations et de plus de 400 sites de démonstrations), alors que ses liens avec l'appareil de vulgarisation demeurent assez faibles. Pour ce dernier, il y'a lieu de le réhabiliter avec formation de jeunes vulgarisateurs pour être de véritables relais des structures technico-administratives avec les agriculteurs

- La ressource humaine (nombre et productions scientifiques) a évolué plus rapidement dans l'enseignement supérieur comparativement au secteur agricole et ce, suite aux recrutements plus larges et à la disponibilité d'étudiants de post-graduation qui sont à l'origine de la progression de la recherche. Le fait que les institutions de recherche relevant du secteur agricole n'ont pas d'interface avec la formation post graduée et ont peu de flux de doctorants (moteur de la recherche) avec l'université, a fortement handicapé leur évolution et la progression scientifique de leurs chercheurs.

- En revanche la recherche et la formation à l'université possèdent peu de liens avec l'agriculture et manquent de ponts de liaison avec le terrain. C'est à notre sens les premiers éléments à prendre en charge dans la construction de l'interface intersectorielle en vue d'améliorer la complémentarité dans un sens mutuellement bénéfique.

- L'appareil de développement-vulgarisation est composé des instituts techniques qui assument des missions de formation, de recherche, d'appui et d'assistance technique et des structures de vulgarisation rattachées aux directions des services agricoles,

aux chambres d'agriculture et à un degré moins aux conservation de forêts qui assurent entre autres, l'encadrement, l'accompagnement et l'animation du développement. La situation actuelle, sans que l'on fasse appréciation sur le mode de gestion ou de gouvernance montre « de visu », une certaine faiblesse dans l'articulation et les liens entre les composantes du système de connaissances agronomiques ou agricoles lorsqu'on ajoute la composante « communication-information ». Cette tendance suggère le renforcement de l'interaction et la coopération entre les différentes composantes en vue d'améliorer la cohérence globale du système et de son efficacité. L'institution de liens entre institutions et leur décloisonnement sont les enjeux majeurs dans l'organisation de ce niveau d'intervention. Egalement, l'intégration de l'appareil de formation dans le dispositif global permet l'adaptation du contenu des formations aux besoins des acteurs, l'évolution et la diversification des métiers et des profils de formations. Une autre interface est à construire aussi avec la formation professionnelle, qui dispose de moyens importants et d'un réseau d'établissements plus large que celui du secteur agricole, mais manque de sites d'apprentissage, de pratique et de contact avec le monde agricole, dont dispose le secteur agricole dans le cadre des sites de démonstration. Enfin, tout milite à la synergie et à la cohérence intersectorielle. Les avantages à atteindre à travers une telle configuration du dispositif de RFD permettraient l'adoption d'une stratégie commune de recherche-formation-développement de l'agriculture et du monde rural et la mutualisation des moyens pour améliorer leur efficacité et la conduite de projets de formation et de recherche communs pour optimiser et rationaliser l'intervention des ressources humaines

et des dispositifs expérimentaux pour valoriser les activités de recherche et leur diffusion en milieu producteur agricole. Cette approche pourrait permettre aussi la structuration et l'enrichissement des offres de formation spécialisées, cohérente, de qualité et attractive et la mise à profit des avantages de la coopération et des financements internationaux, par la constitution de groupes et de « Think tanks » autour des problématiques du développement agricole et rural et ses domaines connexes.

h. Redynamiser la profession et l'interprofession agricoles :

La profession agricole est représentée communément par les chambres d'agriculture qui constitue l'expression des agriculteurs, toutes catégories confondues. Forum de dialogue et de concertation, les chambres participent, à part entière avec les pouvoirs publics, à la prise de décision dans les affaires qui les concernent directement pour contribuer au développement et à l'essor du secteur. A l'heure actuelle, 35 ans après leur institution, ces entités sont toujours en cours construction et le chantier sera long pour soutenir l'initiative organisée des producteurs autour de fonctions de production. Aussi et en vertu de la réglementation en vigueur régissant les chambres d'agriculture, il semble que la problématique réside dans le fait que le législateur n'ait pas tranché, dans le fond, la question de leur statut juridique. La première question est de savoir s'il faudrait reconduire le statut actuel qui accorde à l'administration une forte représentation dans l'assemblée générale pour s'apparenter, dans le commun des appréhensions, à des annexes de l'administration qu'à des institutions « autonomes » défendant les intérêts des agriculteurs et donc la profession agricole en général.

La seconde est liée à leur organisation et fonctionnement

pour en faire des instances « pour les agriculteurs, par les agriculteurs et avec la représentation effective des agriculteurs ». Cela suggère le renforcement de leur rôle dans une optique de professionnalisation et de modernisation du secteur et répartir les fonctions entre elles et l'administration agricole pour entrevoir les complémentarités pas le chevauchement constatés parfois.

Aussi, pourrait-on imaginer que l'action des chambres soit focalisée autour de 4 grandes missions essentielles :

- La première mission est celle de promouvoir les filières agricoles, d'appuyer la création des associations professionnelles, de groupements, de coopératives et toutes autres formes d'organisations et d'asseoir la dynamique de développement en milieu rural dont le but de concourir à la promotion de l'agriculture et à l'entrepreneuriat agricoles;

- La seconde est celle d'informer, de conseiller et de fournir aux pouvoirs publics et aux organismes d'appui et d'accompagnement, les avis et les suggestions sur les questions d'intérêt agricole et la collecte, la production et la diffusion des informations économiques et professionnelles en direction des catégories d'exploitants agricoles (hommes et femmes) ;

- La troisième est celle de consultation, dans la mesure où les chambres sont à caractère consultatif, elles doivent faire valoir leurs positions sur les moyens d'assurer la promotion de l'agriculture et les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation agricole, telles que les prix, l'acquisition des facteurs de production et de présenter aux pouvoirs publics des propositions sur les moyens de développer les activités et les filières agricoles ;

Suite en page 9

Suite de la page 8

– La quatrième mission est celle de soutenir les initiatives des agriculteurs dans leur diversité en les appuyant pour l'accès aux intrants et aux équipements, aux crédits, aux facilitations, aux incitations et aux assurances outre la réception des notifications de l'inscription des entreprises agricoles au registre de commerce et la reconnaissance officielle des associations professionnelles agricoles. Alors que l'interprofession est l'autre forme d'organisation qui doit rapprocher, concilier et assurer la complémentarité des intérêts des professions qui composent une filière agricole donnée (les agriculteurs et les opérateurs économiques) intervenant dans les domaines de fourniture de facteurs de production, de transformation, de stockage et de distribution des produits agricoles). Aussi et dans l'esprit de promouvoir l'interprofession agricole, il est de pleine mesure d'entrevoir une vision plus élargie de son organisation, à la manière, par exemple, que la catégories des fournisseurs d'intrants ou de services doivent faire partie des interprofessions dans la mesure où pour un grand nombre de filières, le rôle des industries de l'amont ou des sociétés de services est déterminant. Aussi, une compréhension large du concept d'interprofession serait plus appropriée pour inclure les associations ou le cadre de concertation regroupant des entreprises ou des organisations représentatives des différents métiers d'une filière donnée, des fournisseurs d'intrants jusqu'aux consommateurs. Il s'agit par ailleurs de la diversité, de sorte qu'on peut envisager de nombreuses formes d'organisations qui peuvent être, soit des organisations interprofessionnelles privées au sens strict, soit des comités interprofessionnels incluant des services techniques ou des services d'encadrement, qui constituent des démembrements de l'Etat, en tant que membres associés ou de plein droit, soit, dans les formes, des organisations exclusivement publiques. Dans ce cadre, il convient d'adapter les rôles et les capacités d'intervention des différents acteurs et des organisations interprofessionnelles à l'évolution du contexte économique national et international, en tenant compte des difficultés pratiques qui sont apparues au cours des dernières années et enfin, il est utile d'entrevoir une répartition équitable de la valorisation des produits alimentaires entre les agriculteurs, les transformateurs et les entreprises de commercialisation, qui constitue un enjeu fondamental. L'interprofession ne sera en mesure d'assurer l'équilibre des intérêts que si elle se dote d'organes qui émanent des intervenants et ce, grâce à un système électif qui garantit cette représentation. Elle doit devenir une instance de dialogue et de concertation et une force de proposition au niveau territorial et à l'échelle nationale. La représentation des professions au sein des organes de décision des offices constitue également un atout majeur pour développer les synergies indispensables entre les différents acteurs et en particulier entre l'administration et les intervenants dans les filières organisées.

Cependant et en vertu du



système juridique et réglementaire en vigueur, les prérogatives de puissance publique demeurent entre les mains de l'administration, car aucune délégation n'est prévue par la loi au profit des organisations interprofessionnelles. A ce titre, la réglementation doit indiquer que la délégation de l'Etat aux interprofessions, la possibilité d'élaborer des accords qui ont force juridique impliquant le respect de certains principes fondamentaux :

- La représentativité des groupes professionnels au sein de chaque interprofession,
- la parité de la représentation de chaque profession,
- l'unanimité pour la prise de décision.

Lorsqu'une famille professionnelle non agricole n'est pas en mesure de se structurer ou dont les membres sont en nombre insuffisant pour justifier la création d'une association, ces derniers peuvent se faire représenter au sein de ce conseil, à titre individuel. Les conseils interprofessionnels sont constitués des maillons et segments de la chaîne de valeur d'une filière donnée et de représentants de la profession agricole, et ceux d'autres professions gravitant autour de ladite filière, d'un produit de base ou d'un groupe de produits. Mais le constat aujourd'hui est tel que leur action est réduite à la production agricole et donc, ils deviennent juste des associations relevant des chambres d'agriculture. A l'échelle locale des wilayas, il ne peut être reconnu qu'un conseil interprofessionnel par filière, pour un produit de base ou un groupe de produits, comme à l'échelle nationale, il ne peut être créé qu'un conseil interprofessionnel par filière. Celui-ci doit être l'émulation de conseils locaux ou régionaux. A ce chapitre, convient-il d'observer qu'actuellement, n'existe pas un cadre juridique qui lie l'interprofession à la profession agricole, c'est dire que les conseils interprofessionnels œuvrent indépendamment des chambres d'agriculture alors que leur dénominateur commun est les organisations agricoles et paragradoles dont émanent les conseils et les organes. L'idée serait d'entrevoir un palliatif réglementaire liant ces deux entités (chambres et conseils interprofessionnels).

S'il est vrai que ces derniers ont des segments au-delà de la production, il n'en demeure pas moins que souvent, ils sont liés à la base par les associations par filière de production.

Dans l'orthodoxie des choses, tant les chambres d'agriculture que les conseils interprofessionnels sont dotés d'une certaine liberté et indépendance pour accomplir pleinement leurs rôles. Mais, ces entités doivent rendre compte de leur actions et justifier les subventions que l'Etat leur accorde, comme ils doivent répondre à leurs adhérents parce qu'ils reçoivent les quote part d'adhésion. L'ensemble de ces organisations professionnelles et interprofessionnelles doivent s'insérer dans une démarche opérationnelle visant surtout la professionnalisation de la branche agriculture, pour ne pas être perçues en tant qu'appendices de l'administration agricole.

i). Lutter contre le gaspillage alimentaire :

Par gaspillage alimentaire, il est entendu « toute diminution de la masse des denrées comestibles initialement destinées à la consommation humaine, y compris celles qui sont dans un deuxième temps réaffectées à l'alimentation animale ou à la production de bioénergie ». Cependant, si les « pertes alimentaires » se font au niveau de la production lors de la récolte et de la transformation, le « gaspillage » concerne par contre le stade de la distribution et de la consommation finale. Au niveau mondial, la FAO estime en 2019, l'indice moyen de pertes alimentaires à environ 14%, pour un volume évalué à 1,6 milliards de tonnes représentant annuellement 30% de la production de céréales, 40-50 % des tubercules, fruits et légumes; 20% des oléagineux, viandes et produits laitiers et 35 % des poissons [14]. Alors que sur le plan spatial, une superficie de 1,4 milliards d'hectares de terres, soit 28% de la sole agricole mondiale est utilisée annuellement pour produire de la nourriture perdue ou gaspillée. Les coûts des pertes et gaspillages alimentaires s'élèvent à environ 2600 milliards de dollars dont 700 milliards de coûts environnementaux et 900 milliards de coûts sociaux par an [15]. En Algérie,

ce phénomène est devenu alarmant et récurrent qui s'accroît au cours du mois de Ramadhan de chaque année. Le pain étant le produit le plus gaspillé selon les services du Ministère du commerce qui estiment la quantité à 10 millions de baguettes par jour, atteignant les 12 à 13 millions de baguettes lors du mois sacré. Tandis que l'UGCAA (Union générale des commerçants et artisans algériens) évalue en 2015, le volume de produits alimentaires gaspillés à 120 millions de baguettes de pains, 12 millions de litres de lait et 50 000 tonnes de légumes jetés par les consommateurs lors du mois du Ramadhan. En 2017, l'entreprise (ExtraNet), chargée du ramassage des déchets ménagers a estimé à 90 tonnes de pain jetés dans les poubelles seule pour la capitale « Alger » lors des 9 premiers de l'année correspondant à 12.000 tonnes de blé. Il est mentionné également que 12 millions de baguettes de pain sont jetées chaque mois dans le pays [16]. Les pertes sont aussi observées chez les céréales et les légumes secs et se situent au niveau de l'exploitation lors de la récolte et du stockage. Les chantiers de récolte tardifs des céréales entraînent un égrenage naturel des épis sur pied et la faible maîtrise de la récolte mécanique des cultures. Elles sont estimées à 5% en moyenne en Algérie [17]. Elles sont également liées à la mauvaise maîtrise du réglage des moissonneuses-batteuses (organes de battage) impactant directement le rendement avec une perte moyenne estimée à 4% [18]. Les pertes sont aussi liées à l'insuffisance des unités de transformation (en particulier pour les tomates industrielles et les pommes de terre en cas de surproduction) et à la faible maîtrise des pratiques de conditionnements (surtout pour les fruits et légumes). Une partie du problème émane aussi de la longue chaîne d'approvisionnement que traversent les aliments dans le réseau des grossistes, les restaurants et les cuisines privées. Il est alors de grande importance d'adopter des mesures opérationnelles en vue de réduire le plus possible le gaspillage alimentaire y compris les ressources hydriques par l'amélioration de l'efficacité de la chaîne alimentaire, des circuits de consommation et d'ap-

provisionnement en eau, sachant toutefois que le gaspillage est un problème d'éthique et un problème économique et social, avec d'énormes implications sur l'environnement. Pour parvenir à la réduction du gaspillage, des campagnes de sensibilisation et de communication sociale doivent être entreprises en direction de la population. L'ensemble de ces éléments parmi d'autres requièrent au final, des experts et spécialistes, des paradigmes, des approches et des méthodes opérationnelles visant la promotion du monde agricole et rural en tant qu'assise du développement global économique et social du pays. Cela devient nécessaire, compte tenu des enjeux et des défis actuels et futurs, car, dit-on, toute évolution commence par le bas et le monde rural a été toujours été au centre des civilisations tant cultural que culturel, à la fois

- Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome
Khiam61@yahoo.fr
Bibliographie
[1]. CIHEAM, (2013). Documents de préparatoire de la 10ème réunion des ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM. Alger, 6 février 2014 et note de cadrage. La sécurité alimentaire durable en Méditerranée : quelle situation et quelles perspectives ?
[2]. FAO (2022), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-f-fr>
[3]. BESSAOUD Omar. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. Projet d'appui à l'initiative Enpard Méditerranée. Sous la coordination de Jean-Paul Pellissier, Jean-Pierre Rolland, Wided Khechimi. Janvier 2019.
[4] BESSAOUD Omar. Op.cit.
[5] DGF (2018). Document de la journée mondiale de la lutte contre la désertification et de la sécheresse.
[6]. BNEDER (2022). Op.cit.
[7]. RGA. Rapport général 2006.
[8]. MADR (DDZASA). Rapport sur les ressources en eau d'irrigation. Janvier 2022.
[9] TOUHRIA Djamel. Op.cit.
[10] Loi n°23-21 du 23 décembre 2023 parue sur Journal officiel (JO), n°83 du 24 décembre 2024.
[11] TOUHRIA Djamel. Op.cit.
12). DGF. Journée d'information et d'évaluation de l'action du secteur des forêts «atouts et contraintes», Batna, 17 juin 2019..
[13]. CDARS, 2020. Op.cit.
[14] FAO, le gaspillage alimentaire 2011.
[15] [FAO, 2020].
[16] Aghiles, R (2017). Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger. In AF-Algérie Focus du 14-10-2017. Site <http://www.algerie-focus.com/2017/10/gaspillage-90-tonnes-de-pain-poubelles>;
17) KACI F (2007). Etude des pertes de grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie. Thèse de doctorat, ENSA Alger.
[18]. CREAD (2018). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Volume 1.

LE QUOTIDIEN D'ORAN

PORTAIL NATIONAL DES SERVICES NUMÉRIQUES

L'ultimatum du président de la République

Le tourisme est une industrie qu'il faut exploiter, notamment quand le pays détient en main tous les atouts naturels pour passer à une vitesse supérieure.

Un point sur lequel le président de la République a insisté lors du dernier Conseil des ministres, tenu dimanche, chargeant dans ce sens le ministre du Tourisme d'élaborer un plan d'action complet et efficace portant sur le développement du tourisme algérien et la promotion du tourisme intérieur au profit de la famille algérienne, notamment le tourisme côtier.

Dans ce contexte, le Président a mis l'accent sur la formation et la spécialisation dans le domaine du tourisme, qu'il s'agisse de tourisme côtier, de montagne ou saharien, d'autant plus que l'Algérie a mis en place, ces dernières années, de nombreuses facilitations, notamment la possibilité d'obtenir le visa directement à l'arrivée dans les aéroports du Sud du pays, sans aucune entrave, indique le communiqué du Conseil des ministres. Le président de la République a en outre insisté sur la nécessité d'exploiter toutes les potentialités tou-



ristiques dont regorge notre pays, à travers la coordination et la coopération contribuant à promouvoir l'image de la diversité et de la richesse civilisationnelle et culturelle de l'Algérie.

Selon la même source, le président de la République a également chargé le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, ainsi que les ministres de l'Intérieur et des Sports, de préparer la signature d'un accord de jumelage entre les villes de Tipaza et de Kansas City (États-Unis), en reconnaissance de l'accueil chaleureux réservé à la

délégation officielle et aux supporters algériens lors de la Coupe du monde 2026, et en considération de l'importance des relations algéro-américaines.

Concernant l'allocation touristique attribuée aux citoyens lors de leur déplacement hors des frontières du pays, et après avoir suivi un exposé sur le sujet, le Président a décidé, à titre provisoire, que cette allocation sera versée par le biais de la carte bancaire, et non plus en espèces, afin de mettre un terme aux dépassements constatés. Cette décision a été mise en œuvre

«compte tenu des dépassements graves ayant entraîné une hémorragie de devises sans que les personnes concernées ne bénéficient de l'allocation touristique», indique le communiqué du Conseil.

Concernant le développement de l'écosystème des startups, le président de la République a salué toutes les initiatives conduites par l'Algérie dans le domaine des start-up, qui ont permis à l'expérience algérienne de s'imposer comme un modèle pionnier et crédible suscitant un intérêt croissant de la part des pays africains. Le président de la République a ordonné de poursuivre l'appui à la dynamique positive et aux succès réalisés dans ce domaine, en œuvrant, à l'avenir, à associer le secteur privé au financement des projets des start-up, particulièrement dans les domaines les plus sollicités.

Dans ce cadre, le président de la République a souligné que le modèle algérien de création et de développement des start-up suscite aujourd'hui un intérêt africain et international, en ce qu'il génère une dynamique économique et préserve la souveraineté effective de notre jeunesse et de ses entreprises, relève la même source.

COOPÉRATION AVEC LE TCHAD ET LE NIGER

Pour ce qui est des domaines d'exploitation du Portail national des services numériques, le président de la République a fixé un délai maximal d'un mois pour réaliser une interconnexion intersectorielle complète, permettant de faci-

liter l'exploitation des services numériques au profit des citoyens. Mettant l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour accélérer le développement des services numériques, notamment au regard du fort engouement et du succès enregistrés depuis la mise en service du Centre national des données (Data Center).

Concernant le dossier du suivi de l'exécution des accords de coopération bilatérale conclus avec les deux pays frères, le Niger et le Tchad, le président de la République a mis l'accent sur l'importance majeure qu'accorde l'Algérie au développement des différents projets convenus, dans les plus brefs délais, notamment dans le domaine de la production de l'énergie électrique au profit des citoyens des deux pays frères. Il a précisé dans ce sillage que cet attachement procède d'une volonté commune de coopération pour instaurer une base économique solide, à même de réaliser une forte dynamique de développement et de véritables investissements, au mieux des intérêts communs de l'Algérie, du Niger, du Tchad et de l'ensemble de la région, suivant une vision intégrée.

Le président a chargé le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de superviser une commission sectorielle chargée de suivre, sur le terrain, l'état d'avancement de la concrétisation des différents projets de coopération convenus avec les deux pays frères, dans les délais impartis, a ajouté la même source.

L'ECHO D'ALGERIE

ÉLECTRICITÉ :

Après un pic historique, Hedna plaide pour une consommation responsable

Le directeur de l'Information et de la Communication au ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, M. Khalil Hedna, a affirmé, lundi, que l'Algérie devait ancrer une véritable culture de la consommation rationnelle de l'électricité, après avoir enregistré, dimanche, un nouveau pic historique de la demande en énergie électrique. Il a souligné que la maîtrise de la consommation constitue un levier essentiel pour accompagner la forte croissance des besoins énergétiques du pays. Invité de l'émission « L'Invité du matin » de la Chaîne I de la Radio algérienne, M. Hedna a indiqué que la demande nationale en électricité avait atteint 21.176 MW vers 15h00, établissant ainsi un nouveau record historique et dépassant le précédent pic enregistré durant la même période de l'année 2025, qui s'élevait à 20.628 MW, soit une augmentation d'environ 1.000 MW. Selon lui, cette progression reflète la hausse continue de la demande en électricité dans les différents secteurs d'activité. Il a expliqué cette évolution par l'extension du parc de logements et la livraison de nouvelles habitations, l'augmentation du nombre d'exploitations agricoles et de zones industrielles, ainsi que par la dynamique économique que connaît l'Algérie au cours des dernières années. Le responsable a précisé que ce niveau de consommation est généralement enregistré pendant une période limitée de la saison estivale, qui ne dépasse pas un mois, alors que la consommation nationale moyenne varie entre 9.000 et 10.000 MW durant le reste de l'année. Il a ajouté que l'augmentation de près de 1.000 MW par rapport à l'année précédente équivaut à la capacité de production d'une centrale électrique complète, dont le coût de réalisation

est estimé à près d'un milliard de dollars, voire davantage. Investir dans de telles infrastructures pour couvrir un pic de consommation limité dans le temps représente, selon lui, un défi majeur qui rend indispensable la promotion d'une culture de consommation responsable de l'énergie.

DES INVESTISSEMENTS POUR SÉCURISER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

M. Hedna a indiqué que le groupe Sonelgaz a mobilisé d'importants investissements afin d'assurer la stabilité de l'approvisionnement en électricité durant l'été 2026 et de répondre à l'augmentation attendue de la demande, notamment en raison des fortes chaleurs et du taux élevé d'humidité. Dans ce cadre, le groupe a mis en œuvre un vaste programme de maintenance préventive des réseaux électriques et des transformateurs afin de limiter les pannes, tout en programmant la mise en service de nouvelles installations destinées à renforcer les capacités de production, de transport et de distribution. Il a également relevé que les incendies enregistrés dans plusieurs wilayas, au nombre de 52 dimanche, de Tizi Ouzou à El Tarf, ont provoqué des dommages sur les réseaux de transport et de distribution de l'électricité, compliquant davantage les opérations de maintien de la continuité du service pendant les périodes de forte consommation.

UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Évoquant les mesures engagées pour faire face à cette hausse de la demande, M. Hedna a rappelé que le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables a

lancé, depuis le 18 juin dernier, une campagne nationale de rationalisation de la consommation d'électricité, en coordination avec la Commission de régulation de l'électricité et du gaz, les associations de protection des consommateurs ainsi que plusieurs acteurs de la société civile. Cette campagne vise à développer une culture de consommation responsable de l'énergie, à préserver les ressources nationales et à garantir la continuité de l'alimentation électrique durant la saison estivale. Le responsable a également fait savoir que les services du Premier ministre ont adressé des instructions à l'ensemble des départements ministériels et organismes publics afin de rappeler que la rationalisation de la consommation énergétique constitue une responsabilité collective.

LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS AU CŒUR DE LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE

Selon M. Hedna, l'évolution des comportements quotidiens des consommateurs représente un facteur déterminant, pouvant contribuer à hauteur de 70 % à la maîtrise de la demande en électricité et à la réduction de la consommation. À ce titre, il a appelé les citoyens à régler leurs climatiseurs sur une température de 25°C, à éviter une utilisation excessive des appareils de climatisation, à éteindre les équipements électriques inutilisés sans les laisser en mode veille, à privilégier autant que possible l'éclairage naturel et à s'équiper d'appareils électroménagers performants portant le label d'efficacité énergétique. Il a également insisté sur la nécessité pour les collectivités locales de rationaliser la consommation de l'éclairage public ainsi que celle des bâtiments administratifs et des mosquées, en coordination avec les imams.

Il a, par ailleurs, souligné l'importance du règlement des factures d'électricité, rappelant que les tarifs appliqués en Algérie demeurent subventionnés et que le recouvrement des créances permet de financer les investissements nécessaires au développement du réseau et à l'amélioration du service public.

UN SOUTIEN FINANCIER POUR RENOUVELER LE PARC DES CLIMATISEURS

Dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique, M. Hedna a annoncé le lancement d'un programme d'aide destiné à encourager l'acquisition de climatiseurs à haute performance énergétique, y compris ceux fabriqués localement. Ce dispositif prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre 50.000 dinars aux citoyens qui remplaceront leurs anciens climatiseurs à forte consommation par des équipements plus économes en énergie. Le responsable a précisé que les demandes seront enregistrées via une plateforme électronique dédiée, dans le cadre de la numérisation de cette opération. Ce programme vise à réduire la consommation d'électricité, à alléger la pression sur le réseau national durant les périodes de pointe, tout en soutenant l'industrie nationale et en favorisant la promotion du produit local. En conclusion, M. Hedna a insisté sur le fait que la rationalisation de la consommation énergétique ne vise pas à réduire le confort des citoyens, mais à préserver les ressources nationales, à garantir leur durabilité pour les générations futures et à assurer un approvisionnement en électricité stable et de qualité au profit de l'ensemble des consommateurs.

PALESTINE OCCUPÉE

L'armée sioniste ferme les portes de la mosquée Al-Aqsa

L'armée de l'occupation sioniste a fermé hier, les portes de l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, dans la partie occupée d'Al-Quds, sous prétexte de mener des exercices militaires, selon des médias locaux.

Selon l'agence de presse officielle palestinienne Wafa, citant des sources locales, les forces sionistes avaient fermé toutes les entrées de la mosquée pendant que des exercices militaires étaient en cours.

Les autorités israéliennes n'ont pas immédiatement commenté cette fermeture.

Cette dernière mesure intervient dans un contexte d'intensification des restrictions israéliennes sur le lieu saint.

Les Palestiniens affirment qu'Israël intensifie ses efforts visant à judaïser Jérusalem-Est occupée, y compris la mosquée Al-Aqsa, et à effacer son identité arabe et islamique.

Les Palestiniens considèrent Jérusalem-Est comme la capitale de leur futur État, conformément aux résolutions internationales qui ne reconnaissent pas l'occupation israélienne de la ville en 1967 ni son annexion ultérieure en 1980.

LES FORCES D'OCCUPATION DÉTRUISENT UNE MAISON DANS LE VILLAGE AL-DEIRAT DE YATTA

Les forces d'occupation israéliennes ont démolé, mardi, une maison dans le village de Deirat, à l'est de Yatta.

L'activiste médiatique Osama Makhamra a déclaré que les forces d'occupation avaient démolé la maison du citoyen Osama Issa Messaf dans le quartier de Deirat, d'une superficie de 230 mètres carrés, abritant deux familles de 12 personnes, en plus de la destruction d'un puits d'eau d'une capacité de 200 cubes.

Il a également ajouté que les forces d'occupation avaient agressé des citoyens, ce qui a entraîné l'étouffement de certains d'entre eux par inhalation de gaz lacrymogène.

Masafer Yatta sont récemment la cible d'une série de démolitions, qui ont touché des



dizaines de maisons, de tentes, de puits d'eau et d'autres opérations visant à déplacer les citoyens et à imposer le contrôle des colonies sur le territoire.

Ainsi, des colons ont envahi les environs du quartier de Tira à Ramallah, depuis la ville d'Aïn Kenya, au nord-ouest de la ville.

Des témoins ont rapporté qu'un groupe de bandits armés d'une pelle ont pénétré dans la zone et ont commencé des opérations d'excavations.

DES COLONS DÉTRUISENT DES DIZAINES D'OLIVIERS À ABO DAEIF

Les colons ont détruit, mardi, des dizaines d'oliviers dans le village de Deir Abo Weif, à l'est de Jénine.

Le membre du conseil du village, Hatem Rojava, a déclaré à Wafa que les habitants ont été surpris ce matin par la destruction par les colons de dizaines d'oliviers sur leurs terres situées dans la région de Khelail, au sud-ouest du village, ce qui a été attribué à l'escalade des agressions des colons et de l'armée d'occupation sur le village au cours de la dernière période.

SIX MARTYRS, SUITE À UN BOMBARDEMENT AÉRIEN DE L'ARMÉE SIONISTE SUR LE CAMP DE JABALIYA

Six civils ont tombé en martyrs, mardi, après que les avions de l'occupation ont bombardé le camp de Jabaliya, dans le nord de la bande de Gaza.

Selon des sources médicales, six civils, dont une femme, ont été tués et un autre a été grièvement blessé dans un

bombardement de l'occupation dans la région de Fallujah, à l'ouest du camp de Jabaliya.

Des sources médicales dans la bande de Gaza ont annoncé mardi que le bilan de l'agression de l'occupation israélienne dans la bande avait atteint 73 233 martyrs et 173 707 blessés depuis le 7 octobre 2023.

Elles ont ajouté que les hôpitaux de la bande avaient reçu deux martyrs et 21 blessés au cours des 24 dernières heures.

Les mêmes sources ont indiqué que le nombre total de martyrs depuis le cessez-le-feu du 11 octobre est passé à 1 110 et les blessés à 3 599, tandis que 800 corps ont été récupérés.

Un certain nombre de victimes étaient toujours sous les décombres et dans les rues, les ambulanciers et les secouristes étant incapables de les atteindre.

FATTOUH : LA DÉCISION DE L'UE DE POURSUIVRE LA PRÉPARATION DE RESTRICTIONS VISANT LE COMMERCE AVEC LES COLONIES EST UNE MESURE POSITIVE

Le président du Conseil national palestinien, Rouhi Fattouh, a déclaré que la décision de l'Union européenne de charger les ambassadeurs des États membres d'élaborer des restrictions visant le commerce avec les colonies israéliennes constituait un pas positif dans la bonne direction.

Il a affirmé que cette décision reflétait une prise de conscience croissante de l'illégalité des colonies et de la nécessité d'aligner les politiques européennes sur le droit international et les résolutions de

l'ONU.

Dans une déclaration publiée mardi, Fattouh a souligné que cette mesure devait être complétée par des actions concrètes plus efficaces, compte tenu des attaques perpétrées par les colons, menées et encouragées par des personnalités et des ministres du gouvernement israélien de droite. Ces responsables offrent une couverture politique et juridique ainsi qu'une protection sécuritaire aux colons, perpétuant ainsi une politique d'impunité et alimentant l'expansion des colonies et les violations continues des droits du peuple palestinien.

Fattouh a appelé l'Union européenne à aller plus loin en adoptant des mesures plus décisives, pour garantir la cessation de tout soutien, direct ou indirect, aux colonies illégales. Il a soutenu que cela renforcerait le respect du droit international, contribuerait à la protection des droits du peuple palestinien et raviverait les perspectives d'une paix juste, fondée sur la solution à deux États.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL REÇOIT L'AMBASSADEUR DE CHINE

Le président du Conseil national, Rohi Fattouh, a reçu mardi l'ambassadeur de la République populaire de Chine auprès de l'État de Palestine, Son Chen, à l'occasion de la prise de ses fonctions d'ambassadeur de son pays auprès de l'État de Palestine.

Il a souligné que les relations palestino-chinoises sont historiques et solides, et que le partenariat entre les deux pays repose sur des bases solides de respect mutuel et de soutien

politique, appréciant les positions constantes de la Chine en faveur des droits du peuple palestinien et de sa cause juste dans les différents forums internationaux.

L'ambassadeur chinois a présenté ouvertement les conditions catastrophiques dans lesquelles vit le peuple palestinien, exposant la poursuite de la guerre de génocide lancée par le gouvernement d'occupation israélien sur la bande de Gaza, le bombardement et la destruction continus, et le non-respect du cessez-le-feu, soulignant que les forces d'occupation contrôlent toujours environ 70% de la bande, dans un contexte d'aggravation de la catastrophe humanitaire et de dégradation des conditions de vie.

Le président du Conseil a également examiné l'escalade continue de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est occupée, qui consiste à intensifier les barrières militaires, l'acaparement des territoires, l'accélération du rythme de l'expansion coloniale et les agressions des colonisateurs, soulignant que ces mesures constituent une violation flagrante du droit international et visent à imposer une réalité coloniale qui sape les chances de la création d'un État palestinien indépendant.

Fattouh a abordé la poursuite de la saisie par les autorités d'occupation des fonds de compensation palestiniens, avec les conséquences graves sur l'économie nationale et l'affaiblissement de la capacité des institutions palestiniennes à remplir leurs fonctions, dans le cadre d'une politique systématique visant à saper les éléments de l'État palestinien.

Fistule dentaire

La fistule dentaire est une affection bucco-dentaire assez méconnue mais qui peut toucher tout le monde. Le point de départ est par exemple une pathologie bucco-dentaire non soignée.

Celle-ci génère une infection chronique des tissus dentaires profonds, associée à une production de pus. La formation de la fistule permet alors au pus de s'évacuer. La prise en charge du patient atteint de fistule dentaire par un chirurgien-dentiste est indispensable. Ce spécialiste des dents cherche en premier lieu la cause de la fistule et réalise ensuite des soins dentaires adaptés.

LA FISTULE DENTAIRE, DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES

Pour bien comprendre en quoi consiste la fistule dentaire, quelques rappels s'imposent concernant la fistule d'une part, les dents d'autre part :

D'après le dictionnaire Larousse, la fistule est un "canal pathologique mettant en communication anormale deux viscères (fistule interne) ou un viscère et la peau (fistule externe)". La fistule la plus connue du grand public et la plus fréquente est la fistule anale, mais il existe d'autres fistules : digestives, urinaires, respiratoires, mais aussi les fistules dentaires...

Une dent se divise en plusieurs zones : la couronne est la partie visible, la racine est la partie implantée dans l'os, tandis que le collet sert de jonction entre les deux et se situe au niveau de la gencive. De plus, une dent est composée de plusieurs tissus : l'émail en surface, la dentine juste en-dessous et la pulpe au centre.

À savoir ! Les dents sont essentielles pour s'alimenter, parler, communiquer et sourire. Il est primordial d'en prendre le plus grand soin à tous les âges de la vie. La santé bucco-dentaire est aussi importante que la santé en général et ne doit pas être négligée.

QU'EST-CE QUE LA FISTULE DENTAIRE ?

La fistule dentaire se définit comme un conduit ou un canal par lequel du pus produit par une autre pathologie bucco-dentaire est évacué.

Le conduit relie le lieu de l'infection à un orifice de sortie. Le conduit lui-même n'est pas visible à l'œil nu, seul l'orifice de sortie est visible. D'ailleurs, il ne prend pas forcément la forme d'un trou par lequel le pus s'écoule-



rait comme s'il s'agissait d'une fontaine ! Au niveau de la gencive, l'orifice de sortie prend souvent la forme d'une bosse ou d'un bouton.

La fistule dentaire est dite interne lorsqu'elle débouche sur la muqueuse buccale ou gingivale.

La fistule dentaire est dite externe lorsqu'elle débouche sur la peau, essentiellement au niveau de la joue.

À savoir ! Les fistules dentaires muqueuses sont plus fréquentes que les fistules dentaires cutanées.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Outre l'orifice de sortie qui prend la forme d'une lésion plus ou moins visible dans la bouche ou bien sur la peau, la fistule dentaire présente assez peu de symptômes. Parmi eux, nous pouvons citer la douleur (surtout en cas d'obstruction du canal), un mauvais goût dans la bouche, une mauvaise haleine, voire des symptômes extra-dentaires comme de la fièvre.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA FISTULE DENTAIRE ?

En cas de fistule dentaire, plusieurs causes sont possibles, notamment la présence d'une carie ou d'un abcès non soigné. Pour rappel, une carie est une maladie bucco-dentaire très fréquente, au cours de laquelle des bactéries creusent des cavités dans la dent. L'abcès dentaire est une infection bactérienne localisée avec accumulation de pus et constitution d'une véritable "poche" remplie de microbes.

Parmi les autres causes de fistule dentaire, nous pouvons citer la présence d'une dent de sagesse incluse (= qui n'a pas encore com-

plètement percé à la surface) dont les tissus adjacents se seraient infectés, des traumatismes physiques dont certains entraînent une fracture de la dent, ou encore d'un soin dentaire à risque d'infection.

À savoir! Trouver la cause est important pour limiter le risque de récurrence de fistule dentaire et continuer à prendre soin de ses dents. Diagnostic et traitement de la fistule dentaire

COMMENT POSER LE DIAGNOSTIC ?

Le diagnostic et la prise en charge nécessite l'intervention d'un chirurgien-dentiste.

Le diagnostic repose sur l'interrogatoire du patient, un examen clinique complet des dents et de la bouche, ainsi qu'une radiographie spéciale appelée panoramique dentaire.

COMMENT LA TRAITER ?

Soigner une fistule dentaire revient à soigner la pathologie bucco-dentaire responsable du développement de la fistule.

Une fois la cause soignée, la lésion correspondant à l'orifice de sortie de la fistule disparaît progressivement.

Dans les cas les plus sévères, une extraction dentaire doit être réalisée.

À savoir ! En cas de fistule dentaire, des antibiotiques par voie orale sont couramment prescrits, afin d'enrayer l'infection dentaire. Il est recommandé de respecter les posologies prescrites ainsi que la durée de traitement.

COMMENT PRÉVENIR LA FISTULE DENTAIRE ?

Une bonne hygiène bucco-dentaire est indispensable pour éviter d'abîmer ses dents et de finir par les perdre.

Ce légume anti-cholestérol est bon pour votre cœur !

Le bok-choy, un type de chou chinois, serait bon pour le cœur, selon une étude parue dans la revue Food & Function en 2020.

La consommation régulière de ce chou chinois contribuerait à réduire le taux de mauvais cholestérol.

QU'EST-CE QUE LE BOK-CHOY ?

Le bok-choy ou pak-choy est une espèce de chou chinois aux feuilles plates vert foncé. C'est une sous-espèce de plante herbacée de la famille des Brassicacées, cultivée comme plante potagère pour ses tiges et ses feuilles consommées comme légume.

Il se distingue par son goût légèrement épicé et son croquant.

Un légume aux effets cardioprotecteurs Le bok-choy aurait un effet cardioprotecteur. C'est ce que révèlent des scientifiques après avoir mené une expérience sur 56 hamsters.

Les rongeurs ont été répartis en plusieurs groupes avec un régime différent à suivre pendant 56 jours :

Le groupe A a bénéficié d'un régime normal.

Le groupe B a bénéficié d'un régime riche en graisses.

Le groupe C a bénéficié d'un régime riche en graisses + l'équivalent de 5% de leur bol alimentaire en pak-choy.

IGrossesse : ce qu'il faut manger Prendre de bonnes habitudes alimentaires durant la grossesse est très important. En effet, cela exerce une influence directe sur la santé de votre bébé à naître. Il est ainsi recommandé de :

- Varier les aliments sains chaque jour : fruits, légumes, grains entiers... ;
- Choisir des aliments qui contiennent du bon gras plutôt que du gras saturé ;
- Choisir des poissons faibles en mercure ;
- Manger un peu plus qu'à l'habitude ;
- Boire suffisamment d'eau ;
- Diminuer la consommation de caféine ;
- Prendre le temps de manger tout en limitant les sources de distractions.

Une alimentation saine permet de se sentir bien, d'avoir de l'énergie et de favoriser une grossesse en santé.

le groupe D a bénéficié d'un régime riche en graisses + l'équivalent de 7% de leur bol alimentaire en pak-choy.

Durant l'étude, des échantillons de sang et de foie ont été prélevés sur les hamsters pour évaluer leur taux de graisses dans le sang et d'autres paramètres de santé.

Les analyses ont montré que les hamsters qui mangeaient le plus de chou chinois (groupe D) présentaient des taux significativement réduits de cholestérol total, de triglycérides et de "mauvais cholestérol" (cholestérol LDL) et un taux de "bon cholestérol" (cholestérol HDL) plus élevé par rapport aux hamsters qui mangeaient gras et sans chou chinois (groupe B).

Ces résultats suggèrent donc que la consommation régulière de bok-choy pourrait être un moyen de réduire l'accumulation de graisses dans le sang, un facteur de risque de maladies cardiovasculaires.

LES AUTRES BIENFAITS DU BOK-CHOY

Le bok-choy est une excellente source de calcium puisque 100 g de ce chou renferme 93 mg de calcium, soit 10% des apports journaliers recommandés. Le calcium est essentiel pour garder des os en bonne santé. Quand il est bouilli, ce chou chinois présente une quantité importante de vitamine A, une vitamine aux vertus antioxydantes. Enfin, ce légume est riche en caroténoïdes, des composés au fort pouvoir antioxydant, qui résiste bien à la cuisson.

Les aliments à bannir tout au long de la grossesse !

Vous le savez certainement, certains aliments sont à bannir tout au long de la grossesse. De plus, certaines catégories d'aliments sont à diminuer pour une grossesse en bonne santé. On vous explique tout.

LES 5 TYPES D'ALIMENTS INTERDITS DURANT LA GROSSESSE

Pendant la grossesse, il est important d'adapter son mode de vie car certains produits peuvent être nocifs pour le bébé à naître. Ainsi, durant toute la durée de votre grossesse, certains aliments sont interdits, comme :

Les aliments crus : le lait, le poisson, les œufs et les viandes.

Les aliments fumés. Certaines espèces de poissons exposées aux métaux lourds comme l'espadon ou le marlin. Les compléments alimentaires à base de fenouil, de cannelle, d'huiles essentielles, de réglisse et de ginseng. L'alcool et les produits en contenant.

Certains aliments ne sont pas interdits mais doivent être consommés avec modération. Il s'agit notamment de :

Aliments riches en gras saturés et en sucre.

Les légumes prêts à consommer, les algues.

Les boissons contenant de la caféine ou du café. Les experts recommandent deux à trois tasses de café par jour.

« Les deux maladies alimentaires infectieuses à prévenir sont la listériose et la toxoplas-

mose. Si la future maman n'est pas immunisée contre la toxoplasmose, il faut faire attention à la viande crue. La cuisson de la viande est importante et elle doit être bien cuite à cœur. Il faut également bien laver les fruits et légumes et avoir une attention toute particulière pour les fruits et les légumes les plus en contact avec la terre. Pour prévenir la listériose, il faut aussi éviter la charcuterie, le saumon fumé, les fruits de mer crus, le tarama, surimi et les fromages à pâte molle au lait cru. Et bien sûr, pas d'alcool » explique Rachel Halimi, sage-femme à Paris.

GROSSESSE : CE QU'IL FAUT MANGER

Prendre de bonnes habitudes alimentaires durant la gros-

sesse est très important. En effet, cela exerce une influence directe sur la santé de votre bébé à naître. Il est ainsi recommandé de :

Varier les aliments sains chaque jour : fruits, légumes, grains entiers... ;

Choisir des aliments qui contiennent du bon gras plutôt que du gras saturé.

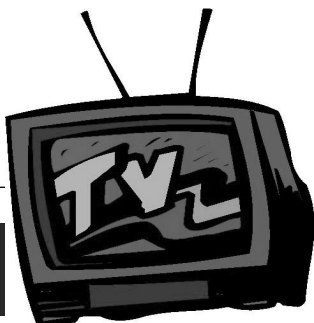
Choisir des poissons faibles en mercure.

Manger un peu plus qu'à l'habitude.

Boire suffisamment d'eau.

Diminuer la consommation de caféine.

Prendre le temps de manger tout en limitant les sources de distractions. Une alimentation saine permet de se sentir bien, d'avoir de l'énergie et de favoriser une grossesse en santé.



Selection du jour

TF1

20h10

All Her Fault

Avec Sarah Snook, Dakota Fanning, Jake Lacy, Michael Peña, Duke McCloud, Daniel Monks, Jay Ellis, Abby Elliott, Sophia Lillis, Linda Cropper, Melanie Vallejo, Tayden Jax Ryan, James Huang, Soren Jensen, Thomas Cocquerel

Des années après avoir vécu un drame, Carrie rencontre par hasard Milo et développe une obsession pour le petit garçon, au point de finir par le kidnapper. Quand les choses tournent mal, elle est forcée de demander de l'aide, sans soupçonner que les conséquences seront fatales.



arte

20h05

In the Air

L'odyssée de Ryan Bingham (George Clooney), un spécialiste du licenciement à qui les entreprises font appel pour ne pas avoir à se salir les mains. Dans sa vie privée, celui-ci fuit tout engagement (mariage, propriété, famille) jusqu'à ce que sa rencontre avec deux femmes ne le ramène sur terre. Ryan Bingham est un collectionneur compulsif de miles aériens cumulés lors de ses incessants voyages d'affaire. Misanthrope, il adore cette vie faite d'aéroports, de chambres d'hôtel et de voitures de location. Lui dont les besoins tiennent à l'intérieur d'une seule valise est même à deux doigts d'atteindre un des objectifs de sa vie : les 10 millions de miles.

Acteur: George Clooney (Ryan Bingham), Vera Farmiga (Alex Goran), Anna Kendrick (Natalie Keener), Jason Bateman (Craig Gregory), Chris Lowell (Kevin), Voir plus
Réalisateur: Jason Reitman



france 2

20h10

Des blessures invisibles

Avec Marie Denarnaud, Pierre Perrier, Sarah Suco, Lubna Azabal, Julien Campani, Candice Bouchet, Vladislav Galard, Antoine Laurent, Sébastien Houbani, Philippe Dujanerand, Luce Renier, Nina Birman

Camille a disparu. Deux enquêtes sont lancées : l'une, officielle, par une capitaine de police ; l'autre, intime, par sa meilleure amie, Marion. Les témoignages de l'entourage se contredisent et brossent un portrait contrasté de cette femme mariée et mère de deux petites filles. Marion est aussi la soeur de Raphaël, le mari de Camille.



france 3

20h10

Secrets d'Histoire

Présenté par : Stéphane Bern

Dans ce numéro de «Secrets d'Histoire», Stéphane Bern vous propose une émission exceptionnelle sur la véritable identité de Spartacus, le plus célèbre des gladiateurs de tous les temps. Il incarne la rébellion, le courage et la volonté d'être un homme libre, bien plus qu'un simple instrument de divertissement sanguinaire. Il est un véritable mythe qui a su traverser plus de deux mille ans d'Histoire pour arriver jusqu'à nous. Mais qui est Spartacus ? Est-il vraiment ce gladiateur dont le regard féroce éclaire un visage marqué par les combats du passé ? Comment a-t-il réussi à soulever une armée d'esclaves pour marcher sur Rome ?



6

20h10

Football

Angleterre - Argentine

Victorieuse de la RD Congo (2-1), du Mexique (3-2) puis de la Norvège (2-1 a.p.), l'Angleterre affronte l'Argentine, qui a éliminé le Cap-Vert (3-2 a.p.), l'Égypte (3-2) et la Suisse (3-1 a.p.). Attention ! En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procédera à une prolongation puis, éventuellement, à une série de tirs au but



W9

20h25

Enquête d'action

Présenté par : Marie-Ange Casalta

Dans l'Aude, 200 soldats du feu se relaient jour et nuit dans la caserne des pompiers de Narbonne. Ils réalisent 8000 interventions par an, soit 9 missions sur 10 dans le département. L'été, la région est l'un des points de passage privilégiés des automobilistes pour rejoindre l'Espagne. Et malgré la prévention, cette concentration de véhicules entraîne des accidents. Le sergent Vincent est envoyé sur un grave carambolage sur une route de campagne : un deux-roues, transportant deux jeunes hommes de 17 ans, a percuté une voiture de plein fouet. Bien que casqués et pris en charge rapidement, la situation de ces deux ados reste préoccupante

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

65 HENAN l'une des principales régions agricoles de Chine, avec une production annuelle de céréales qui dépasse les 65 millions de tonnes.

RUSSIE-AFRIQUE

Sergueï Lavrov plaide pour une coopération renforcée

Réunis à Moscou, Sergueï Lavrov et son homologue tchadien ont placé la sécurité au Sahel et le renforcement des relations bilatérales au cœur de leurs échanges. Le chef de la diplomatie russe a notamment dénoncé les tentatives occidentales visant à entraver la coopération entre Moscou et les pays africains. La rencontre a permis aux deux parties de faire le point sur leurs relations et de définir de nouvelles priorités communes. Le ministre russe des Affaires étrangères a rappelé que les liens entre la Russie et le Tchad reposaient sur « le respect mutuel, l'égalité et les avantages réciproques ».

La lutte contre le terrorisme a occupé une place centrale dans les discussions. Lavrov a assuré que la Russie continuerait d'aider les pays du Sahel à renforcer leurs forces armées et à former leurs militaires ainsi que leurs personnels des forces de l'ordre. L'aide humanitaire russe doit également se poursuivre. Le chef de la diplomatie russe a défendu une approche fondée sur la souveraineté africaine. Les États du continent, l'Alliance des États du Sahel, l'Union africaine et la CEDEAO doivent, selon lui, rester les principaux acteurs de la sécurité en Afrique. Une position que les deux parties ont déclaré partager. Le ministre russe a également dénoncé le soutien que certaines anciennes puissances coloniales apportent à des groupes terroristes afin de freiner le rapprochement entre Moscou et les États du Sahel. Lavrov a plus largement accusé l'Occident de chercher « par tous les moyens » à empêcher le développement des relations entre la Russie et l'Afrique.



Selon lui, certaines anciennes puissances coloniales souhaitent rétablir une situation dans laquelle elles pourraient de nouveau exercer leur influence sur les pays africains. Pour appuyer ses propos, Lavrov est revenu sur les événements de 2022, lorsque 200 000 tonnes de blé russe avaient été retenues dans des ports de l'Union européenne après le début de l'opération militaire russe en Ukraine. Vladimir Poutine et les entreprises propriétaires de cette cargaison avaient alors annoncé leur intention de la remettre gratuitement à des pays africains dans le besoin. Le chef de la diplomatie russe a affirmé que l'Union européenne avait empêché pendant plus d'un an la libération et l'acheminement de cette cargaison vers ses destinataires africains. Il a présenté cet épisode comme un exemple concret des obstacles dressés par les pays occidentaux contre la coopération entre Moscou et le continent. Le ministre tcha-

dien a confirmé l'intérêt de son pays et d'autres États africains pour un renforcement des liens avec Moscou dans les domaines de la défense et de la sécurité. Il a insisté sur la nécessité de rendre ce partenariat concret et durable. Le troisième sommet Russie-Afrique à Moscou prévu en octobre prochain. Lavrov a assuré que la Russie respecterait ses engagements en matière de livraisons alimentaires aux pays africains, dans le cadre des contrats commerciaux comme de l'aide humanitaire.

MOSCOU MET EN GARDE CONTRE L'ESCALADE AU MOYEN-ORIENT

Le chef de la diplomatie russe a dénoncé une nouvelle logique d'escalade au Moyen-Orient après la reprise des frappes contre l'Iran. Selon lui, ces attaques violent le memorandum conclu entre Téhéran et Washington et compromettent les

efforts diplomatiques. Elles « fermaient la porte » à une issue politique que ce texte semblait pourtant avoir rendue possible.

LA CHINE EXHORTE LES ÉTATS-UNIS ET L'IRAN À ÉVITER UN RETOUR À LA GUERRE ET SOUTIENT LES « DROITS LÉGITIMES » DES PAYS

La Chine a exhorté mardi les États-Unis et l'Iran à éviter un retour à la guerre après que Washington a annoncé qu'il rétablirait un blocus sur les ports iraniens dans le détroit d'Ormuz. « La Chine est profondément préoccupée par la reprise du conflit militaire dans la région du Golfe », a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Lin Jian, aux journalistes à Pékin.

Lin a appelé les parties concernées à « tenir compte du fort appel à la paix et à la stabilité dans la région, rester calmes, faire preuve de retenue, préserver le cessez-le-feu durement acquis et éviter un retour de la guerre ».

« Plus important encore », a souligné Lin, les États-Unis et l'Iran doivent « empêcher l'extension des combats et éviter de faire davantage de victimes innocentes ». « Le respect des droits et intérêts légitimes des pays riverains du détroit d'Ormuz, ainsi que la reprise rapide d'un passage normal et sûr dans le détroit, est ce que la communauté internationale souhaite voir », a-t-il ajouté.

« Les parties concernées doivent aller dans la même direction et parvenir à un règlement approprié », a déclaré le porte-parole.

R.I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

À l'heure où l'intelligence artificielle s'impose comme un acteur incontournable de la production et de la diffusion du savoir, la question de la propriété des idées devient centrale. L'IA apprend à partir de ce que l'humanité a déjà produit : textes, ouvrages, recherches, œuvres. Elle absorbe, recoupe et restitue, parfois sans que l'origine de la connaissance soit citée. L'IA peut devenir une machine à effacer les traces, à dissoudre les identités culturelles, si les sociétés ne protègent pas leurs sources. Longtemps, le livre a été la mémoire des peuples. Aujourd'hui, la technologie tend à le remplacer, et de grandes entreprises rachètent massivement des ouvrages anciens pour nourrir leurs modèles, dans un processus qui ressemble à une captation scientifique : l'IA devient source de connaissance alors que le livre en était le premier dépositaire.

Les achats massifs et la destruction de livres par les entreprises d'IA alimentent le débat sur le droit d'auteur. Depuis le début de l'année, des libraires spécialisés dans les livres anciens à travers l'Europe ont signalé des commandes inhabituellement importantes de la part de la société canadienne Zoom Books, selon des médias américains, allemands et suisses. Les libraires indiquent que la société recherche principalement des ouvrages documentaires et universitaires publiés dans les années 1970, achetant souvent des dizaines, voire des centaines de livres à des vendeurs particuliers. Les livres seraient expédiés vers des entrepôts temporaires en Allemagne avant d'être transportés au Canada et aux États-Unis.

Selon le Washington Post, bon nombre de ces livres font l'objet d'une « numérisation destructive », au cours de laquelle les reliures sont retirées, les pages sont numérisées à l'aide d'équipements industriels à grande

Préserver les livres et la richesse intellectuelle nationale : un impératif de souveraineté face aux géants de l'IA

vitesse et les exemplaires physiques restants sont recyclés. La société d'IA Anthropic aurait dépensé des dizaines de millions de dollars dans le cadre de son initiative « Project Panama » pour acquérir et numériser des millions de livres imprimés. Des documents judiciaires indiquent que l'entreprise a embauché des spécialistes ayant précédemment travaillé sur le projet de numérisation de livres à grande échelle de Google. Zoom Books a nié avoir participé à la numérisation et à la destruction de livres à des fins de développement de l'IA, mais la tendance est là : les développeurs se tournent vers les livres physiques à mesure que les sources numériques de matériel d'entraînement s'épuisent.

Cette pratique a ravivé le débat sur la question de savoir si les lois existantes sur le droit d'auteur réglementent de manière adéquate l'utilisation des livres pour l'entraînement des IA. Dans un article de blog intitulé « L'IA dévore le monde du livre », Jannis Lennartz, de l'université Humboldt de Berlin, explique que les récentes décisions de justice américaines concernant Anthropic et Meta ont globalement donné raison aux entreprises d'IA en vertu de la doctrine de l'usage loyal, sans pour autant accorder une autorisation illimitée d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur en toutes circonstances. Le droit européen adopte une approche différente. La directive européenne sur le marché unique numérique autorise l'exploration de textes et de données sous certaines conditions, tout en laissant aux titulaires de droits la possibilité de s'y opposer. Selon Lennartz, une incertitude subsiste concernant les livres publiés avant l'entrée en vigueur de la directive, car de nombreuses éditions anciennes ne contiennent aucune déclai-

ration de refus et certains éditeurs ou auteurs ne sont plus en mesure d'exercer ces droits. Ce débat fait suite à un précédent litige concernant la numérisation par Google de plus de 40 millions de livres. Les tribunaux américains avaient jugé que le projet relevait de l'usage loyal, car la base de données consultable et les aperçus limités du texte étaient considérés comme transformatifs.

Les auteurs et les éditeurs continuent de s'opposer à l'utilisation croissante de contenus protégés par le droit d'auteur pour le développement de l'IA. Plus tôt cette année, des milliers d'écrivains ont publié un livre blanc symbolique intitulé « Don't Steal This Book » pour protester contre l'utilisation de leurs œuvres sans autorisation ni rémunération. La question touche aussi les plateformes d'édition numérique. En décembre 2025, Amazon a lancé une fonctionnalité Kindle permettant aux lecteurs d'interagir avec des livres à l'aide de l'IA. Certains auteurs ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation éventuelle de contenus protégés pour entraîner des modèles, bien qu'Amazon ait affirmé que cette fonctionnalité n'utilisait pas le contenu des livres à cette fin.

L'URGENCE DE PROTÉGER LE PATRIMOINE ÉCRIT ALGÉRIEN

Dans ce contexte, l'Algérie est directement concernée. Notre pays dispose d'un patrimoine écrit considérable : manuscrits, ouvrages d'histoire, littérature, essais, travaux universitaires, archives de la Révolution, études sur le Sahara, la botanique, la médecine traditionnelle, les langues nationales. Ces livres sont la mémoire de la nation, la preuve de son apport à la civilisation. Les laisser disparaître dans des centres de numérisation

étrangers, sans traçabilité ni reconnaissance, reviendrait à abandonner une part de souveraineté. Il y a urgence à inventorier, numériser et sécuriser ce patrimoine sur des serveurs nationaux, à le mettre en ligne sous licence contrôlée, et à le faire connaître aux jeunes générations. Préserver les livres, c'est préserver la propriété intellectuelle algérienne. Cela passe par une politique publique claire : soutien aux bibliothèques, aux maisons d'édition, aux chercheurs ; création d'une bibliothèque nationale numérique ; obligation de dépôt légal renforcée ; et surtout, sensibilisation du grand public. Les citoyens doivent comprendre que lire, acheter et transmettre le livre algérien est un acte de résistance culturelle. Face aux géants de l'IA mondiale, la réponse ne peut être le repli, mais la valorisation. Il faut former nos propres modèles d'IA sur des corpus algériens, en arabe, en tamazight et en français, afin que les algorithmes de demain restituent notre histoire, nos références, nos réalités, et non une version tronquée ou biaisée.

L'humanité tend à déléguer une part croissante de son effort cérébral à la machine. Si nous n'agissons pas, le risque est de voir nos idées, nos récits et nos richesses culturelles dilués dans des systèmes qui ne portent pas notre nom. Défendre le livre, c'est défendre l'identité, la vérité et la propriété. C'est donner aux générations futures les moyens de penser par elles-mêmes, avec leurs propres mots, leurs propres livres, et non avec des réponses générées par des machines entraînées ailleurs, sur des savoirs parfois pillés. L'Algérie a les auteurs, les chercheurs, les éditeurs et les institutions pour relever ce défi. Il reste à en faire une priorité nationale.

B. KH.